Contrat de Ville 2015-2020 du Haut Val-de-Marne

















I. Introduction	5		
II. Présentation générale	6		
Le contexte d'élaboration du contrat de ville :	7		
Du périmètre du QPV au quartier vécu du contrat de ville :	8		
Les perspectives d'évolution du territoire :	10		
III. Organisation			
L'articulation du contrat cadre et de la programmation	12		
Le pilotage communautaire du contrat de ville	12		
L'ingénierie	13		
La place des habitants et les conseils citoyens	14		
IV. Définition du cadre stratégique : Contrat Cadre du Contrat de Ville	16		
V. Les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre	47		
Synthèse des enjeux territoriaux			
Thématiques transversales	50		
Pilier « cohésion sociale »	52		
Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »	73		
Pilier « développement économique et emploi »	80		
Les conventions d'application du contrat de ville	88		
VI. Le suivi et l'évaluation	89		
Modalités de suivi	90		
Modalités d'évaluation	90		
VII. Les engagements des signataires	91		
Etat			
Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne	94		
Ville de Boissy-Saint-Léger			
Ville de Chennevières-sur-Marne			
Education Nationale			
Institution Judiciaire	98		
Conseil Régional d'Ile-de-France			
Conseil Départemental du Val-de-Marne			
Caisse des Dépôts et Consignations			
Caisse d'Allocations Familiales	103		
Pôle Emploi			
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration			
Agence Régionale de Santé			
Immobilière 3F			
Coopération et famille			
Paris Habitat			
Logis transport			
OGIF			
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne			
Chambre de Commerce et d'Industrie			
VIII. Signataires	116		













I. Introduction

Les contrats de ville de nouvelle génération qui succèdent, à compter de 2015, aux contrats urbains de cohésion sociale, constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément rénovée.

L'article 6 de la loi n° 2014 - 173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés ;
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co construction avec les habitants.







II. Présentation générale







La présentation générale de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne, qu'il s'agisse des principales caractéristiques de son territoire, des communes la composant ou encore des outils programmatiques dont elle s'est dotée, a été développée dans le contrat cadre communautaire qui a été signé le 22 décembre 2014. Ces éléments figurant en intégralité dans le contrat de ville ci-après, nous ne les développerons pas à nouveau ici. Toutefois, il est important de rappeler quelques éléments de contexte.

Le contexte d'élaboration du contrat de ville :

La dynamique partenariale engagée pour l'élaboration et la signature du contrat cadre a perduré pour la rédaction du présent contrat de ville. En effet, il était nécessaire de traduire les thématiques prioritaires et les enjeux territoriaux correspondant en objectifs stratégiques et en objectifs opérationnels qui seront le socle de l'action en faveur des quartiers prioritaires pour la période 2015 – 2020.

Pour ce faire, des groupes de travail thématiques ont été réunis à l'échelle de chaque quartier. Grâce à l'implication des bailleurs sociaux, des habitants et des partenaires, les objectifs stratégiques et opérationnels issus des enjeux territoriaux du contrat cadre ont pu être identifiés. Ces objectifs sont déclinés dans le présent contrat de ville.

Le travail réalisé a notamment pour objectif de permettre un rééquilibrage de l'action des différents acteurs en faveur des quartiers de la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger et du Bois l'Abbé à Chennevières-sur-Marne, qui ont été reconnus comme Quartier prioritaires au titre de la Politique de la Ville (QPV) avec respectivement 5 330 et 5 580 habitants soit un total de 10 910 habitants.

Précédemment, le quartier de la Haie Griselle était en effet classé comme quartier CUCS de priorité 3, la partie cannavéroise du Bois l'Abbé était pour sa part classée en quartier CUCS de priorité 2 alors que la partie campinoise était en CUCS de priorité 1. Il existe ainsi un enjeu particulièrement important de faire en sorte que l'implication collective en faveur des habitants du Bois l'Abbé et la Haie Griselle soit à la hauteur des besoins identifiés par tous les partenaires du contrat de ville.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise que les quartiers relevant d'un zonage de la politique de la ville mais ne présentant pas les caractéristiques revenu/densité d'un quartier prioritaire font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales. Il s'agit principalement des quartiers qui bénéficiaient précédemment d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Au sein du territoire communautaire, le quartier de la Fosse Rouge à Sucy-en-Brie est dans ce cas de figure. A sa demande, la commune de Sucy-en-Brie est signataire du Contrat de Ville, étant précisé qu'elle bénéficiera uniquement des crédits de droit commun.

L'élaboration de ce contrat se fait par ailleurs dans un contexte de raréfaction générale des crédits du fait d'une situation financière complexe pour tous les partenaires. Il est donc nécessaire de cibler les actions les plus pertinentes et les plus efficaces répondant aux enjeux partagés. Le cofinancement est plus que jamais nécessaire pour palier le risque de décrochage des quartiers. La nouvelle politique de la ville vise une plus grande équité entre les différents quartiers prioritaires en lissant les anciens niveaux de priorité.





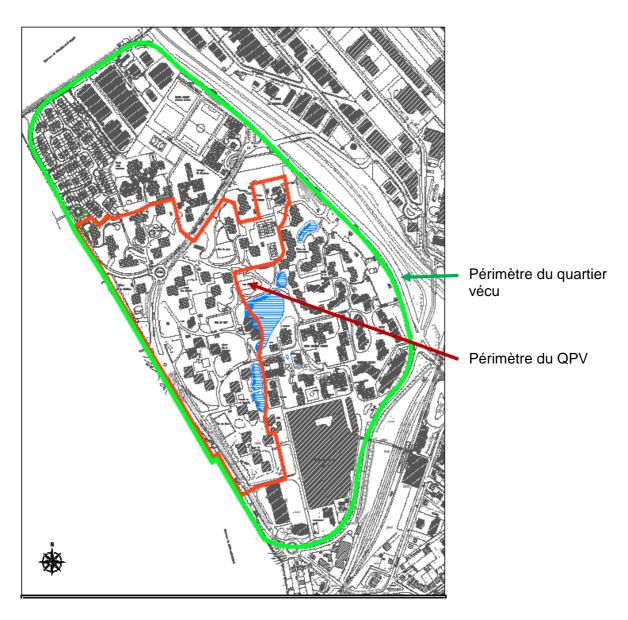


Du périmètre du QPV au quartier vécu du contrat de ville :

Si, au titre du QPV, les quartiers de la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger et du Bois l'Abbé à Chennevières-sur-Marne et comptent respectivement 5 330 et 5 580 habitants, il est important d'envisager chacun de ces quartiers à l'échelle dite du « quartier vécu » qui dépasse le seul critère de revenu.

En effet, « le quartier vécu prend en compte les usages des habitants du quartier et permet de dépasser les effets de seuils et de frontière. Les crédits spécifiques de la politique de la ville peuvent continuer à soutenir les services publics, les équipements publics et les opérateurs associatifs qui ne sont pas situés dans le périmètre des quartiers prioritaires dès lors que leur action bénéficie aux habitants de ce quartier. » (Circulaire du 1er Ministre, juillet 2014).

Pour Boissy-Saint-Léger, le quartier vécu de la Haie Griselle inclut de nombreux équipements publics situés à l'est du QPV qui bénéficient directement aux habitants du QPV. Près de 9 000 habitants vivent donc à l'échelle du quartier vécu, soit plus de 50 % de la population communale.





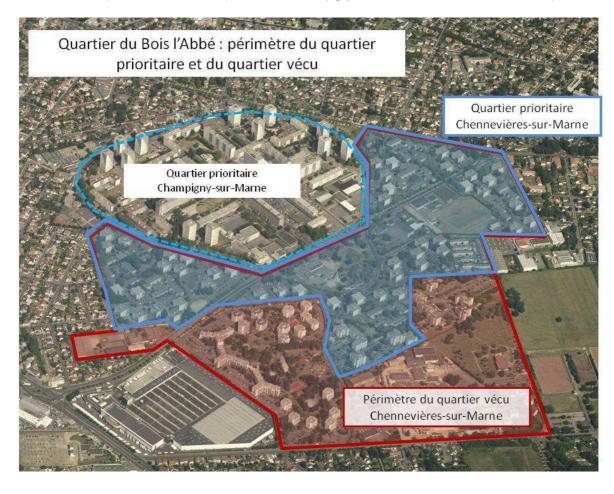




Pour Chennevières-sur-Marne, le quartier vécu du Bois l'Abbé inclut également un ensemble de copropriétés et d'équipements publics situés à proximité immédiate du QPV.



Quartier prioritaire du Bois l'Abbé (communes de Champigny-sur-Marne et de Chennevières-sur-Marne)









Il est à noter que le quartier vécu dépasse même les limites communales puisque la majeure partie du quartier se situe sur la commune de Champigny. Le quartier vécu intègre de nombreux équipements publics (scolaires, sportifs, etc.) qui bénéficient directement aux habitants du QPV. Plus de 7 000 habitants vivent à l'échelle du quartier vécu.

Les perspectives d'évolution du territoire :

La Communauté d'Agglomération, pilote du présent contrat de ville est vouée à devenir la composante d'un des territoires de la future Métropole du Grand Paris. Le projet de loi relatif à la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des Métropoles (MAPTAM), modifié par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ont été adoptés par le Parlement respectivement le 19 décembre 2013 et le 17 juillet 2015. La politique de la ville fait partie des compétences stratégiques dont les futurs Etablissements Publics Territoriaux (EPT) seront dotés.

La réflexion engagée sur les rôles respectifs de la Communauté d'agglomération (ayant vocation à disparaître dès le 1er janvier 2016 au profit d'un EPT) et des communes s'inscrit donc dans le contexte particulier de la loi NOTRe. Il sera sans doute nécessaire de mettre en place un mode de pilotage ad hoc, organisé de facon à tenir compte de l'échelle des futurs conseils de territoire.







III. Organisation







L'articulation du contrat cadre et de la programmation

Dans l'objectif de respecter le calendrier fixé par l'Etat, le contrat de ville a été divisé en deux parties :

- le contrat cadre validé en décembre 2014, fixant les orientations stratégiques de la politique de la ville ;
- le présent contrat de ville intégrant la programmation, qui détaillera l'ensemble des actions mises en œuvre, décrivant l'ensemble des financements mobilisés, et faisant la distinction entre mobilisation des crédits de droit commun, et mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville.

Lors de l'élaboration de la programmation, il sera donc nécessaire d'identifier les moyens mobilisés par l'Etat et les collectivités sur les politiques de droit commun.

Dans ce but, la Communauté d'Agglomération et les villes de Boissy-Saint-Léger et Chennevières-sur-Marne ont souhaité que les services de l'Etat mettent à leur disposition une matrice financière par action et par acteur, qui permettra de structurer, pour chaque action envisagée, la distinction entre moyens relevant des politiques de droit commun et les moyens spécifiques de la politique de la ville.

En effet, si la mobilisation des dispositifs de droit commun doit servir de levier pour recourir aux crédits supplémentaires octroyés dans le cadre de la politique de la ville, il apparaît primordial de se doter au plus tôt d'un véritable outil de pilotage financier du contrat de ville. En regard du nombre de partenaires impliqués et des cofinancements potentiels – notamment en prévision de la sollicitation des Fonds Européens Structurels et d'Investissements (FESI) – notre aptitude à intervenir efficacement et durablement sur les quartiers prioritaires dépendra fortement de notre maîtrise des montages financiers.

Le pilotage communautaire du contrat de ville

La loi 2014-173 stipule que « la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale ». Cette échelle intercommunale est une nouveauté. Dans le cadre des CUCS, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne n'était pas signataire, et son intervention au titre de la compétence politique de la ville concernait le soutien aux missions locales et au SAMI.

La loi de février 2014 transforme profondément l'organisation mise en place sur cette thématique, puisqu'elle instaure que « l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale. » Pour autant, les villes restent un acteur primordial, puisque « sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville. » L'exercice par la communauté d'agglomération de la compétence politique de la ville inclut donc l'implication forte des communes.

Le suivi, l'animation et la mise en œuvre de ce contrat de ville nécessiteront de définir précisément les champs d'intervention de la communauté d'agglomération par rapport aux villes. L'organisation, le fonctionnement mais également les moyens humains font l'objet







d'une description ci-dessous, conformément aux exigences de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

D'un point de vue politique, le pilotage du contrat de ville communautaire est assuré par le Vice-Président en charge de l'Habitat et la Politique de la Ville, en lien étroit avec les maires des deux communes concernées. Ces derniers étant par ailleurs également vice-présidents de la Communauté d'Agglomération, les réflexions communautaires sont de fait très fortement inspirées des apports de chacune des communes.

Dans ce cadre, deux instances distinctes seront amenées à se réunir :

- Le comité de pilotage, réunissant le Vice-Président en charge de l'Habitat et la Politique de la Ville de la CAHVM, les maires des deux communes concernées et le Sous-Préfet en charge de la Politique de la Ville. Il sera notamment en charge de se prononcer sur le bilan annuel et la programmation annuelle tout au long du contrat. Participeront les représentants de tous les partenaires impliqués dans le suivi et la mise en œuvre du contrat (services de l'Etat, Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Départemental, etc.).
- Le comité de suivi, réunissant les représentants des services de la CAHVM, des deux communes concernées, des services de l'Etat et de tous les partenaires signataires du contrat de ville. Il se réunira au moins une fois par semestre pour s'assurer notamment de la mise en œuvre des programmations annuelles, de leur suivi et de l'élaboration des bilans.

L'ingénierie

A l'échelle intercommunale, l'équipe projet est composée du Responsable de l'Aménagement, de l'Habitat et de la Politique de la Ville, et de son adjointe. Elle est chargée d'une part d'assurer la coordination des intervenants au sein de la Communauté d'Agglomération, notamment le service Développement Economique et Relation avec les Entreprises, et le service Déplacements et Développement Durable. Ces derniers sont d'ores et déjà intégrés dans la démarche d'élaboration du contrat et le seront par la suite lors de l'élaboration des appels à projet et programmes d'actions annuels issus du contrat de ville.

D'autre part, l'équipe projet intercommunale assure l'articulation avec chacune des équipes communales impliquée dans le contrat de ville ainsi qu'avec les services de l'Etat. Ce travail de coordination se fait principalement à l'échelle du contrat. A ce titre, elle assure la gestion des phases d'obtention des validations nécessaires des instances délibérantes.

Les équipes projet communales sont composées à Boissy-Saint-Léger de la Directrice Générale Adjointe des Services et du Responsable de la politique de la ville et à Chennevières-sur-Marne de la Directrice Générale Adjointe chargée de l'aménagement et de la Responsable du service développement territorial.

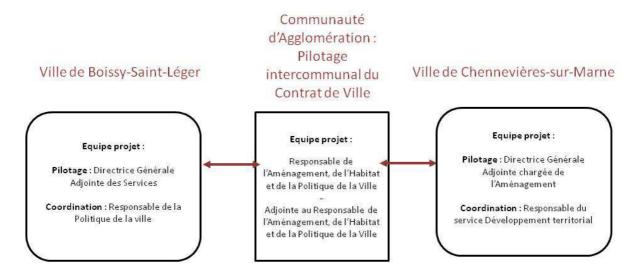








Le pilotage du contrat de ville



Ces équipes sont directement impliquées dans le suivi du contrat de ville et dans l'élaboration des programme d'actions annuels, depuis l'élaboration de l'appel à projet jusqu'à la gestion des intervenants au titre du contrat de ville, que ce soient les structures porteuses de projet ou les financeurs des actions. En effet, la relation de proximité avec ces acteurs est de la responsabilité des chefs de projets communaux qui en possèdent une connaissance fine et qui ont par ailleurs l'expérience des mécanismes propres aux actions en matière de politique de la ville.

Le suivi du Contrat de Ville sera par ailleurs assuré pour les services de l'Etat par la mobilisation de moyens humains avec, autour des délégués du Préfet, les référents des différents services déconcentrés de l'Etat (DDCS, DRIHL, DIRECCTE, DTSP, etc.) et en particulier dans le cadre du groupe inter-services de la Préfecture.

La place des habitants et les conseils citoyens

La composition des conseils citoyens respecte les orientations de la loi de février 2014 ainsi que les préconisations du CGET. Ils sont composés d'un collège « Habitants » et d'un collège « Associations et acteurs locaux » désignés par tirage au sort pour au moins la moitié de ses membres.

Les signataires du présent contrat veilleront à ce que ces instances soient entre autres:

- Indépendantes : disposant de leurs propres moyens de fonctionnement.
- Paritaires : égale représentation des femmes et des hommes.
- Neutres : indépendant vis-à-vis des partis politiques, des syndicats, ou autres groupes de pression.

Les conseils citoyens seront associés aux instances de pilotage du contrat de ville, et pourront se saisir de thématiques particulières pour engager eux-mêmes certaines actions. Afin de leur donner tous les outils pour réaliser au mieux leurs missions, des locaux seront mis à leur disposition et des formations leurs seront également proposées par les services de l'Etat.







La place des habitants et la mise en œuvre du conseil citoyen font partie des objectifs du contrat de ville pour les deux communes concernées. Les délais restreints de la réalisation du diagnostic partagé n'ont pas permis d'organiser une participation citoyenne pour la première phase d'élaboration du contrat de ville qu'était le contrat cadre.

A Boissy-Saint-Léger, un mode d'inscription volontariste a été proposé aux habitants via le centre social présent sur le quartier fin 2014. Les associations locales ont été informées, afin de mobiliser leur participation. Le groupe de travail réalisé pour le diagnostic avait déjà permis de cibler des domaines où l'intervention du conseil citoyen apporterait une plus-value, à titre illustratif, l'accès au droit et la prévention situationnelle. Le conseil citoyen comprend 7 membres dans chacun des collèges (habitants et associations). Il s'est réuni pour la première fois le 7 février 2015 et ses membres se réunissent régulièrement depuis.

A Chennevières-sur-Marne, le conseil citoyen, qui s'appuiera sur la création des comités de quartier, sera mis en place au plus tard le 31 décembre 2015. Il est apparu indispensable d'asseoir la création du conseil citoyen sur l'Espace Socioculturel de Chennevières, situé au cœur du quartier du Bois l'Abbé ; lieu de rencontres entre les habitants et favorisant le lien social.

Il sera procédé à la nomination des membres du conseil citoyen, sur la base du volontariat, formant deux collèges mentionnés par la loi (habitants et associations / acteurs locaux). Le rôle du conseil citoyen consistera à :

- porter la parole des habitants auprès des décideurs de la politique de la ville,
- participer aux instances institutionnelles dans une logique de co-construction.







IV. Définition du cadre stratégique : Contrat Cadre du Contrat de Ville





Le contrat cadre du contrat de ville présente les orientations stratégiques élaborées et partagées entre les communes présentant un quartier prioritaire (QPV) : Boissy-Saint-Léger pour la Haie Griselle et Chennevières-sur-Marne pour le Bois l'Abbé.

Le Contrat cadre a été signé par les représentants de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne et des communes de Boissy-Saint-Léger et Chennevières-sur-Marne le 22 décembre 2014.









Contrat Cadre du CONTRAT de VILLE du Haut Val-de-Marne

DÉFINITION des AXES STRATÉGIQUES









ENTRE

L'ÉTAT, représenté par M. Thierry LELEU, Préfet du Département du Val-de-Marne,

La COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU HAUT VAL-DE-MARNE, représentée par son Vice-Président, Didier DOUSSET, habilité par délibération DC 2014-134 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2014,

La COMMUNE DE BOISSY-SAINT-LÉGER, représentée par son Maire, Régis CHARBONNIER, habilité par la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2014,

La COMMUNE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE, représentée par son Maire, Jean-Pierre BARNAUD, habilité par la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2014.









I.	I e Terr	itoire du Contrat
		projet de territoire
•	.1. LC	Les outils programmatiques
	I.1.2.	Les perspectives d'évolution du territoire :
I	.2. La	géographie prioritaire
	I.2.1.	Présentation des quartiers prioritaires
	1.2.2.	Principaux indicateurs
	I.2.3.	Bilan des dispositifs existants : les Contrats Urbains de Cohésion Sociale
II.	Les	orientations stratégiques
)	II.1. Er	n matière de cohésion sociale
	II.1.1.	Thématiques prioritaires
	II.1.2.	Partenaires mobilisés
	II.1.3.	Enjeux territoriaux
	II.2. Eı	n matière de renouvellement urbain et de cadre de vie
	II.2.1.	Thématiques prioritaires
	II.2.2.	Structures mobilisées
	II.2.3.	Enjeux territoriaux
	II.3. E	n matière de développement économique et d'emploi
	II.3.1.	Thématiques prioritaires
	II.3.2.	Structures mobilisées
	II.3.3.	Enjeux territoriaux
Ш	i. Lag	gouvernance
	III.1.	Le pilotage communautaire du contrat de ville
	III.2.	L'articulation du contrat cadre et de la programmation
	III.3.	La place des habitants et les conseils citoyens
IX	I I av	







I. Le Territoire du Contrat

I.1. Le projet de territoire



La Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne regroupe 7 communes soit 106 307 habitants (INSEE populations légales 2011 entrant en vigueur le 1er janvier 2014) : Boissy-Saint-Léger (16 572 habitants), Chennevières-sur-Marne (18 147 habitants), Noiseau (4 732 habitants), Ormesson-sur-Marne (10 003 habitants), Le Plessis-Trévise (19 221 habitants), La Queue-en-Brie (11 624 habitants), Sucy-en-Brie (26 008 habitants).

La Communauté doit son nom à sa situation géographique : le territoire est situé en effet sur les premiers contreforts du Plateau Briard, au sud-est du Val-de-Marne et à la limite de la Seine-et-Marne.

Elle s'étend sur 4 726 hectares soit 19% du Val-de-Marne. Plus de 47% du territoire est constitué d'espaces agricoles ou naturels.

Elle se situe au cœur d'un important maillage d'infrastructures routières : au nord par l'autoroute A4, à l'est par la RN 104 (Francilienne), à l'ouest par la boucle de la Marne et les voies SNCF (axe nord/sud), au sud par la RN 19 Paris-Provins (liaison directe de l'A86 par la RN406). Elle est, par ailleurs, traversée d'est en ouest par la RD4. La Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne se situe à 35 minutes de Paris, 25 minutes d'Orly et 40 minutes de Roissy.

Le Haut Val-de-Marne repose essentiellement sur une solidarité de projets entre les collectivités qui la composent.

I.1.1. Les outils programmatiques

Compétente en matière de transport, d'aménagement, d'habitat et de politique de la ville, la Communauté d'agglomération s'est dotée de plusieurs documents d'orientation et de programmation stratégiques :

Programme Local de l'Habitat 2010-2015. Ce programme définit notamment les objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de construction, avec notamment un objectif de construction de 700 logements par an. Il est par ailleurs le socle de la politique de soutien à l'habitat social et à l'habitat privé par le biais, notamment, des aides à la surcharge foncière pour les bailleurs sociaux et de deux OPAH à Sucy-en-Brie et Boissy-Saint-Léger.









- Plan Local des Déplacements (PLD); Le Plan Local de Déplacements (PLD) est une déclinaison locale des orientations du PDUIF. Il a pour objet de préciser localement, dans un objectif général de développement durable, les moyens et les actions envisageables pour répondre aux orientations retenues dans le PDUIF, à mettre en œuvre dans les cinq ans. Le Plan Local de Déplacements doit permettre de mieux connaître les conditions de mobilité des habitants du territoire et de dresser une liste d'actions stratégiques pour améliorer les déplacements quotidiens
- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE); Le diagnostic dresse un état des lieux en s'appuyant sur les données disponibles, tels que, les éléments issus des cartes de bruit, les trafics routiers les plus récents, les projets d'aménagement du territoire... La CAHVM a ainsi déterminé sur son territoire les secteurs très exposés au bruit à traiter et ceux potentiellement « calmes » à valoriser.
- Plan Climat Energie Territorial (PCET): La France s'est engagée avec la Communauté Internationale à agir pour diminuer ses émissions de GES de 20% d'ici à 2020 et à diminuer par 4 ses émissions d'ici à 2050. Dans ce cadre, le Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) est l'outil développé pour établir au niveau local une stratégie pour le climat, pour formuler des objectifs pour le territoire et établir un programme d'actions selon deux volets, l'atténuation (diminuer les émissions de GES) et l'adaptation (répondre aux changements climatiques en cours).

I.1.2. Les perspectives d'évolution du territoire :

La Communauté d'agglomération est vouée à devenir une composante d'un des territoires de la future **Métropole du Grand Paris**. Le projet de loi relatif à la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) a été adopté par le Parlement le 19 décembre 2013. La politique de la ville fait partie des cinq grandes compétences stratégiques dont cette entité sera dotée.

La réflexion à engager sur les rôles respectifs de la Communauté d'agglomération et des communes devra s'inscrire dans le contexte particulier de la loi MAPTAM. Il sera sans doute nécessaire de mettre en place un mode de pilotage ad hoc, organisé de façon à tenir compte de l'échelle des futurs conseils de territoire.

Les communes de Chennevières-sur-Marne et Champigny-sur-Marne en lien avec la Communauté d'agglomération et l'Etat ont le souhait de valoriser les opportunités que représentent les terrains de l'ex. Voie de Desserte Orientale. L'ambition pour ce site est mixte puisqu'il concerne à la fois la construction de logements et le développement économique. Il s'agit d'asseoir un pôle économique et d'emploi reconnu à l'échelle de l'est parisien avec le développement de filières de la «Ville Durable», en complémentarité avec les projets de développements des abords de l'autoroute A4, des nouvelles gares du réseau Grand Paris Express de Champigny Centre et Bry-Villiers-Champigny-Chennevières, et de la requalification urbaine de la RD4.





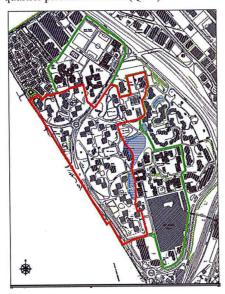


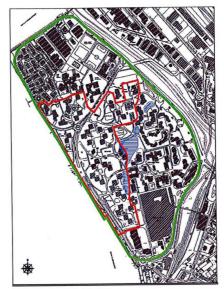


COMMUNE DE BOISSY-SAINT-LÉGER

QPV DE LA HAIE GRISELLE

En vert, dans l'image de gauche, la délimitation de l'ancien quartier CUCS¹. Dans l'image de droite, la ligne verte correspond au périmètre du quartier vécu. En rouge, la délimitation du quartier prioritaire actuel (QPV).





Source : Ville de Boissy-Saint-Léger

La Haie Griselle est un quartier construit dans les années 1970-1980, situé à côté de la gare de RER A et d'un centre commercial actuellement en déshérence.

Précédemment classé comme quartier CUCS de priorité 3 (8 253 habitants), le soutien financier de l'Etat au titre de la politique de la ville y a diminué ces dernières années. Son maintien en géographie prioritaire de la politique de la ville démontre l'importance des difficultés économiques et sociales de ses habitants, et la nécessité de renforcer l'intervention publique sur ce quartier.

Le périmètre du QPV est plus restreint que l'ancien périmètre puisqu'il comprend 5330 habitants, dont le revenu annuel médian s'élève à 12 200€.









¹ Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Il est à noter qu'une partie de ce QPV déborde sur la commune de Limeil-Brévannes, les logements de la Hêtraie, ayant les mêmes caractéristiques que ceux de la Haie Griselle.









COMMUNE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

QPV DU BOIS L'ABBÉ

Les anciennes Zones Urbaines Sensibles et ou Zones Franches Urbaines (ZUS, ZFU) sont délimitées par un trait de couleur rouge. En orange, la délimitation du quartier prioritaire proposé par le CGET² avant correction.



Source: INSEE - Revenus discaux localisés 2011

Traitement: CGET/DST/OTPV

Le Bois l'Abbé est un quartier avec une double identité communale qui se retrouve aussi dans l'organisation urbaine (grands ensembles symétriques d'un côté et plots disséminés de l'autre). Il a été construit dans les années 1960-1970. Les problématiques socioéconomiques y sont connues depuis de nombreuses années et une intervention forte des pouvoirs publics en a









² Commissariat Général à l'Egalité des Territoire

découlé (ANRU³ 1 à Champigny-sur-Marne, ZSP). Le dispositif de ZSP, déjà existant, constituera l'un des volets du futur contrat de ville.

Le quartier Bois l'Abbé était déjà identifié comme ZUS, quartier CUCS de priorité 2 à Chennevières-sur-Marne, alors que sa partie campinoise était classée en priorité 1. Il bénéficie d'une Zone Franche Urbaine, ainsi que d'une Zone de Sécurité Prioritaire intercommunale depuis 2012. Il compte au total 14 408 habitants (ancien périmètre ZUS).

Le périmètre QPV sur la partie canavéroise totalise 5 580 habitants, dont le revenu annuel médian s'élève à $10\,700\varepsilon$.



10/22









³ Agence National de Rénovation Urbaine

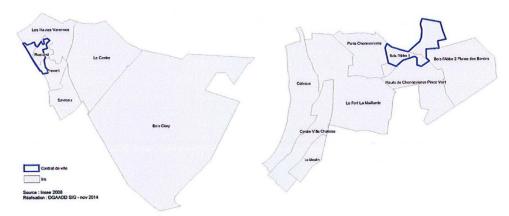
I.2.2. Principaux indicateurs

I.2.2.1. Précautions méthodologiques

Les indicateurs présentés dans le diagnostic et repris ici portent sur des périmètres plus étendus que ceux des quartiers prioritaires politique de la ville.

Peu de données étant disponible à l'échelle de ces périmètres réglementaires, il a fallu se baser sur le découpage en IRIS réalisé par l'INSEE. Cette contrainte technique induit un biais statistique qu'il convient de souligner. Afin de ne pas confondre les périmètres statistiques utilisés et les périmètres réglementaires, nous avons choisi d'utiliser des dénominations différentes :

- le regroupement des IRIS Bois l'Abbé 1, Bois l'Abbé 2, et des Hauts de Chennevières-Pince Vent, correspondant partiellement au QPV de Bois l'Abbé, sera appelé « Secteur Bois l'Abbé »
- le regroupement des IRIS Prévert, les Hautes Varennes et Savereau, correspondant partiellement au QPV de la Haie Griselle, sera appelé « Secteur Haie Griselle »



La majorité des données présentées dans ce contrat et dans le diagnostic sont issues des bases infracommunales de l'INSEE – RP 2011. L'utilisation d'autres sources est précisée le cas échéant.





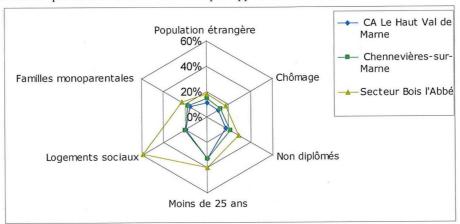




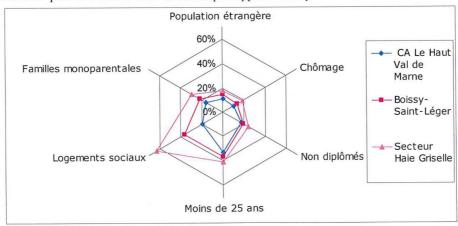
I.2.2.2. Profils des quartiers « Secteur »

Sur le modèle des diagrammes présentés sur le Système d'Information Géographique de la Politique de la Ville, les graphiques ci-dessous représentent les profils des quartiers prioritaires par rapport à leur commune et à la communauté

Profil du quartier « Secteur Bois l'Abbé » par rapport à Chennevières



Profil du quartier « Secteur Haie Griselle » par rapport à Boissy



Ces graphiques font apparaître des profils de quartiers assez semblables, puisqu'on constate pour tous deux une surreprésentation des indicateurs sélectionnés.

L'analyse approfondie des données classées en fonction des 3 piliers de la politique de la ville est présentée dans le **diagnostic partagé**. Ce diagnostic est annexé au contrat cadre.









I.2.3. Bilan des dispositifs existants : les Contrats Urbains de Cohésion Sociale

Boissy-Saint-Léger: un CUCS marqué par la diminution des financements et l'implication du tissu associatif

Depuis la signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur Boissy-Saint-Léger en juillet 2007, la programmation a été recentrée. La priorité a tout d'abord été donnée aux actions ayant démontré leur efficacité et leur intérêt auprès de la population et ayant permis la construction d'un partenariat pluriel et régulier. Elle s'appuie d'autre part sur une participation associative dont l'impact est avéré sur le territoire.

Au regard des financements attribués par l'Acsé⁴, la municipalité a souhaité établir une programmation qui concentre le budget sur des opérations phares pour lesquelles les crédits de l'Etat sont indispensables, plutôt que multiplier les actions.

Les actions du CUCS de Boissy-Saint-Léger portaient sur les thématiques suivantes :

- Animation de la vie du quartier : Boissy plage, Fête de quartier
- Aide à la parentalité et réussite éducative : Clubs coup de pouce
- Action en faveur des jeunes pour favoriser leur accès à l'emploi : forum pour l'emploi

Chennevières-sur-Marne: un CUCS porté par les services municipaux, dans un quartier situé sur deux communes.

Depuis 2007, la commune de Chennevières s'est inscrite dans la dynamique des contrats urbains de cohésion sociale. Depuis 2009, elle a porté de 3 à 16 actions par an. Ces actions peuvent être regroupées en 5 thèmes :

- En matière d'emploi et de développement économique : Un travail de réflexion autour de la lutte contre les discriminations et de la promotion de la diversité concrétisé en 2012 par la mise en place d'une Charte de la Diversité, mise en place d'un « Chantier Permis B », d'ateliers « Méthodologie de recherche de stage » auprès d'élèves de SEGPA, et depuis 2011, organisation annuelle de la « Journée pour l'Emploi ».
- En matière d'habitat et de cadre de vie : Mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP), réalisation d'une étude de renouvellement urbain pour le quartier du Bois l'Abbé en 2013 et réflexion en cours pour une éventuelle opération de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU.









- En matière de réussite éducative : Mise en place de groupes de parole « Parent, un travail à plein temps » et d'un Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS) par l'Espace Socioculturel, de séances de lecture à voix haute « Lire et dire l'écrit » pour des élèves en SEGPA, d'animations intergénérationnelles et de sorties culturelles à destination des familles et des adultes isolés.
- En matière de sécurité et de prévention de la délinquance: Réalisation d'un Diagnostic Local de Sécurité, élaboration d'une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et animation du CLSPD⁵ depuis 2010, et mise en place d'un réseau de vidéoprotection urbaine.
- En matière de santé et d'accès aux soins : Mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention, portées par le Relais Santé Canavérois auprès de la population canavéroise : prévention sur les toxicomanies et les conduites à risques, équilibre alimentaire, sexualité, rapports filles-garçons, prévention des risques liés à Internet, prévention bucco-dentaire 5/10 ans, parcours du cœur, prévention des violences conjugales.

La commune de Chennevières tient d'ores et déjà compte de la configuration particulière du Bois l'Abbé, et des actions sont menées conjointement avec la commune de Champigny-sur-Marne, notamment en ce qui concerne la ZSP.









II. Les orientations stratégiques

Conformément à la circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2014, le contrat de ville s'articule autour de trois piliers :

- Cohésion sociale
- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Développement de l'activité économique et de l'emploi

La lutte contre toutes les formes de discriminations représente un objectif transversal prioritaire du contrat. Une attention particulière sera portée à l'intérieur de chaque pilier sur cette question, en particulier sur :

- les publics jeunes,
- les femmes
- la lutte contre les discriminations

Dans les quartiers prioritaires, marqués par la précarité, l'isolement, et où les freins à la mobilité sociale sont plus importants qu'ailleurs, la prise en compte des jeunes, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations relèvent de la responsabilité conjointe de l'Etat et des collectivités locales.

Les habitants des quartiers prioritaires subissent en effet des discriminations concernant leur origine réelle ou supposée et leur lieu de résidence ce qui freine parfois l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation ou encore à différents services publics.

Ainsi il sera nécessaire d'accorder une attention particulière à cette problématique en mobilisant l'ensemble des acteurs publics et privés (formations, conférence...) tout en permettant l'accompagnement des personnes victimes de ces discriminations.

Dans les quartiers prioritaires du territoire, il existe déjà un partenariat avec le CIDFF (Centre d'Information du Droit de Femmes et des Familles) qui offre à un large public et notamment aux femmes, l'accès à l'information sur les dispositifs existants, ainsi qu'un soutien affirmé aux missions locales qui interviennent auprès des 16-25 ans.

Afin de garantir la réelle prise en compte de ces priorités transversales, les indicateurs de suivi de toutes les actions mises en œuvre devront préciser le sexe et la tranche d'âge des bénéficiaires.







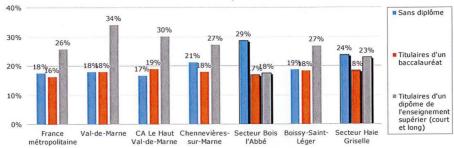


II.1. En matière de cohésion sociale

II.1.1. Thématiques prioritaires

II.1.1.1. Thématique prioritaire n°1 : La réussite éducative





Les pourcentages de personnes sans diplôme dans les deux quartiers prioritaires sont supérieurs aux moyennes nationale et départementale. Dans le quartier «Secteur Bois l'Abbé » de Chennevières, ce pourcentage atteint presque 30%.

Au collège Blaise Cendrars le taux de retard d'un an ou plus à l'entrée en sixième est de 18,3%, et au collège Nicolas Boileau, de 24,5%.

Ces collèges comptent respectivement 39,5% et 43,6% de boursiers

Parallèlement, on observe une plus faible représentation des personnes diplômées de l'enseignement supérieur. Etant donné la corrélation entre niveau de diplôme et accès à l'emploi, la réussite éducative apparaît comme un enjeu fondamental de ce diagnostic.

Il est à noter que les collèges Blaise Cendrars à

Boissy-Saint-Léger et Nicolas Boileau à Chennevières-sur-Marne font partie de la nouvelle géographie prioritaire de l'Education Nationale (statut REP).

La question de la réussite éducative nécessitera la mise en place d'actions dès la petite enfance, et sur l'ensemble du parcours scolaire. L'implication et le rôle des parents feront partie intégrante des réflexions à mener.

II.1.1.2. Thématique prioritaire n°2: L'accès aux droits

A défaut d'indicateur permettant de mesurer le non recours aux dispositifs de droits communs, ou le non accès aux services publics, nous disposons d'indicateurs sur la population. Les personnes étrangères ou d'origine étrangère, peuvent avoir plus de difficultés à accéder aux services publics, du fait de leur manque de maîtrise du français, ou encore de leur méconnaissance des institutions.



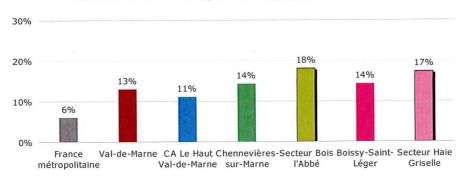






A la Haie Griselle comme au Bois l'Abbé, la part des personnes étrangères⁶ dépasse largement les moyennes communale, intercommunale, et nationale.

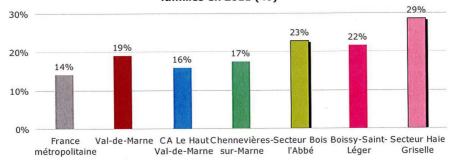
Part des habitants étrangers dans la population totale (%)



De même, les chefs de familles monoparentales, notamment en charge de jeunes enfants, seront confrontés à plus d'obstacles que les autres pour profiter des services publics.

On constate que cette population est également surreprésentée dans les quartiers prioritaires du territoire.

Part des familles monoparentales dans le nombre total de familles en 2011 (%)



Pour réduire la pauvreté et tisser le lien social, il est essentiel de mobiliser d'abord les politiques de droit commun, et donc de s'assurer de la réalité de l'accès aux droits.

Mentionnée par la circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014, la nécessité d'une « stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services » a également émergé lors des groupes de travail réalisés sur la thématique de la cohésion sociale.









II.1.2. Partenaires mobilisés

Partenaires institutionnels:

- ARS
- DDCS
- Education Nationale
- Conseil Général du Val-de-Marne
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- CAF

Les structures municipales :

- Espace et centre socio-culturel
- CCAS
- Relais Santé Canavérois
- Services de la jeunesse, des sports et de la culture

Les associations locales:

- Rayon de Soleil
- VISA 94
- Val Pré
- APCE 94
- CIDFF
- Association Eclaireuses Eclaireurs Baden Powell
- Point Ecoute Champigny

II.1.3. Enjeux territoriaux

Boissy-Saint-Léger:

Enjeu territorial n°1: Coconstruire le volet éducatif du contrat de ville avec les partenaires concernés (Education nationale, CAF, ville de Boissy, association Val Pré, etc) et en s'appuyant sur le Projet Educatif Territorial. Différents leviers seront mobilisés en ce sens, notamment le REAPP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des Parents -REAPP)









Enjeu territorial n°2: Renforcer l'implication des associations et des services publics intervenant sur le quartiers et améliorer le maillage de leurs actions pour promouvoir la citoyenneté et favoriser l'accès aux droits en

- Associant les citoyens pour mieux identifier les obstacles à l'accès au droit
- Consolidant et renforçant le tissu associatif local à travers notamment le sport et la citoyenneté
- Facilitant l'accès aux structures de santé avec un regard particulier sur la toxicomanie

Chennevières-sur-Marne:

Enjeu territorial n°1 : Mettre en place un cadre de cohérence partagé autour des enjeux de réussite éducative :

- Si le dispositif perdure au plan national, mettre en place un Programme de Réussite Educative qui aborde la réussite éducative des enfants les plus en difficultés de manière globale, ou le dispositif équivalent qui le remplacerait.
- Mettre en place une feuille de route cohérente pour l'égalité des chances des enfants et des familles sur l'ensemble des aspects qui pourraient y concourir (par exemple dans le cadre d'un Plan Educatif Local (PEL) renouvelé): la réussite scolaire, l'épanouissement des enfants et des adolescents, le soutien aux familles et à la fonction parentale.
- Investir les dispositifs disponibles pour intervenir auprès de la jeunesse, en coordonnant l'action des différents partenaires intervenants (Service municipal jeunesse, PIJ, Mission Locale, etc.)

Enjeu territorial n°2 : Encourager les initiatives collectives et citoyennes, en lien avec les structures et acteurs de proximité

- S'appuyer sur les ressources de proximité existantes pour encourager, faire émerger et accompagner les initiatives (l'espace socioculturel, les médiateurs Immobilière 3F, l'association Rayon de Soleil etc.)
- Renforcer le rôle et la visibilité des médiateurs mis en place au Bois l'Abbé, et travailler sur l'hypothèse d'une mutualisation de ce service (en s'appuyant sur les trois bailleurs et sur les deux communes de Champigny et de Chennevières).
- Encourager et accompagner le développement du tissu associatif canavérois en complément des structures de proximité existantes et valoriser ces initiatives.
- Développer les actions mises en œuvre dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, en recherchant l'implication des habitants et des collectifs de locataires dans la vie du quartier et favorisant l'esprit citoyen.

Enjeu territorial n°3: Améliorer le travail en réseau entre partenaires pour améliorer l'accès









aux droits, aux services et aux équipements

- Améliorer la connaissance respective des offres de services des partenaires de la politique de la ville et du droit commun, pour envisager les complémentarités pertinentes et mieux orienter et rediriger les publics.
- Conforter le travail partenarial avec les bailleurs sociaux, autour des enjeux de renouvellement urbain, mais aussi de développement social, en s'appuyant sur les initiatives collectives qu'ils peuvent mettre en place de manière complémentaire, et sur les relais de proximité que sont les médiateurs.
- Poursuivre ou engager un travail partenarial avec la commune de Champigny sur des enjeux qui concernent par nature le Bois l'Abbé dans sa globalité: sécurité et prévention de la délinquance, rénovation urbaine et Gestion Urbaine de Proximité
- S'appuyer sur ce partenariat pour faciliter l'accès à l'offre de services existante

Enjeu territorial nº4 : Poursuivre les interventions autour des enjeux de santé

Les interventions autour des enjeux de santé se sont essentiellement structurées autour de l'action conjointe du Relais Santé canavérois et de la Maison de l'adolescent de Champigny-sur-Marne, notamment sur les questions de prévention et d'éducation à la santé. Le problème de la démographie médicale reste un enjeu important pour le Bois l'Abbé, mais il devrait trouver une solution dans la mise en place d'un pôle de santé pluridisciplinaire, dont la création est envisagée dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain.









II.2. En matière de renouvellement urbain et de cadre de vie

II.2.1. Thématiques prioritaires

II.2.1.1. Thématique prioritaire n°1: Lutter contre le sentiment d'insécurité, améliorer le quartier et son image

Cet enjeu recoupe en fait deux thématiques : la sécurité et le renouvellement urbain. Dans ces domaines, les quartiers du Bois l'Abbé et de la Haie Griselle, bien que partageant certaines caractéristiques (poids du parc social, phénomènes de trafics de drogues, isolement par rapport au reste de leur ville, etc...) font face à des réalités différentes.

Volet sécurité

Le quartier de la Haie Griselle connaît des phénomènes de trafics et de squats. Le volet sécurité du contrat de ville pour ce qui concerne la Haie Griselle, sera traité en partie par des aménagements urbains et sera précisé dans le cadre du CLSPD.

Au Bois l'Abbé, les enjeux de sécurité et de prévention de la délinquance ont donné lieu à la mise en place d'un CLSPD et d'une ZSP sur la période 2010-2014. Si le diagnostic révèle qu'à ce jour les problématiques restent importantes, les acteurs du territoire se sont néanmoins dotés des outils nécessaires pour leur traitement, bien que ce dernier demande encore du temps pour produire pleinement leurs effets. Aujourd'hui, ces dispositifs existent, et leur activité et leur dynamisme se poursuivront pour développer et mettre en œuvre les actions nécessaires.

Volet urbain

Une étude de requalification du quartier de la Haie Griselle a été menée en 2013, et la commune de Boissy-Saint-Léger a créé une zone d'aménagement concertée— ZAC de la Charmeraie - sur le centre commercial qui borde le sud du quartier, et fait partie intégrante du quartier vécu. Parallèlement, des accords ont été pris ou sont en cours de négociation avec les bailleurs pour qu'ils réhabilitent leur parc de logements.

Le Bois l'Abbé a déjà bénéficié de l'ANRU 1 pour sa partie campinoise. Dès avril 2013, une étude a été engagée par la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne, en collaboration avec les communes de Chennevières-sur-Marne et Champigny-sur-Marne, pour élaborer un projet de renouvellement urbain susceptible d'intégrer le nouveau PNRU.

II.2.1.2. Thématique prioritaire n°2 : Améliorer et renforcer le partenariat, clarifier la communication envers les habitants

En matière de sécurité comme d'intervention urbaine, les participants aux groupes de travail de Chennevières-sur-Marne et Boissy-Saint-Léger ont mis en avant le besoin d'un partenariat renforcé entre les acteurs de terrains. En premier lieu il apparaît que les structures intervenant dans les quartiers se connaissent imparfaitement, ce qui les empêche d'optimiser leurs actions.









En second lieu, un partenariat renforcé permettrait de rendre les actions plus lisibles, et donc serait le moyen d'améliorer la communication auprès des habitants, par des moyens mutualisés, à des moments ciblés et avec une information plus complète.

II.2.2. Structures mobilisées

Partenaires institutionnels:

- DRIHL
- DRIEA
- ANRU
- Conseil Général du Val-de-Marne
- Conseil Régional d'Ile-de-France
- Caisse des Dépôts et Consignations
- STIF

Les bailleurs sociaux :

- Immobilière 3F
- Paris Habitat
- Coopération et Famille
- LogisTransports

Les partenaires des CLSPD de Boissy et Chennevières et de la ZSP à Chennevières-sur-Marne

II.2.3. Enjeux territoriaux

Boissy-Saint-Léger :

Enjeu territorial n°1: assurer la qualité urbaine du quartier de la Haie Griselle en maintenant le caractère de parc habité, en mettant en œuvre notamment une démarche GUP (Gestion Urbaine de proximité).

- Améliorer les espaces de circulation et loisirs : tunnels, placettes, cheminements...
- Travailler les perméabilités avec le quartier Savereau, et le reste de la ville pour désenclaver le quartier, actuellement coupé du reste de la ville par la voie ferrée, la RN 19, et le centre commercial.









Enjeu territorial n°2: mettre en place une convention interbailleurs notamment sur la question du peuplement et favoriser l'implication des habitants à la vie locale, par exemple par des diagnostics en marchant et/ou des marches exploratoires.

Chennevières-sur-Marne:

Enjeu territorial n°1 : Réduire la fracture territoriale et sociologique du territoire communal et introduire davantage de mixité sociale

- Introduire davantage de mixité sociale dans le quartier: Si le Bois l'Abbé figure parmi les sites retenus dans le cadre du NPNRU, s'appuyer sur le projet de renouvellement urbain pour introduire davantage de mixité de peuplement en reconfigurant de l'offre du parc social (taille des logements, adaptation des logements au vieillissement d'une partie de la population), introduisant une part d'accession (directe ou sociale) à la propriété. Et atténuer la coupure Ouest/Est du territoire communal, en tant que rupture urbanistique comme symbolique et psychologique.
- Réduire la fracture territoriale en :
 - se dotant d'une véritable stratégie d'implantation des équipements et d'accueil des publics à l'échelle communale, en lien avec Champigny, et à l'échelle intercommunale, pour donner aux populations de « bonnes raisons » de se déplacer en dehors et vers le quartier.
 - travaillant au désenclavement du quartier
 - ouvrant le quartier sur les espaces verts de la Plaine des Bordes
 - redéfinissant une centralité autour de la «colline», en y implantant des équipements, notamment un « pôle santé »
 - délimitant mieux les abords des résidences, afin de mieux distinguer l'espace public de l'espace privé
 - adaptant le bâti aux enjeux climatiques et de consommation énergétique, en s'appuyant sur la réhabilitation des résidences

Enjeu territorial n°2: Poursuivre et renforcer les dispositifs de prévention situationnelle

- Formaliser la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) par le biais d'une convention avec l'Etat et réfléchir à la mise en place d'une GUP commune entre Chennevières et Champigny, puisque les bailleurs sont identiques, et que les problématiques de cadre de vie et de fonctionnement du quartier ne se limitent pas aux frontières administratives.
- S'appuyer sur les démarches partenariales déjà fortement structurées que constituent le CLSPD et la ZSP.







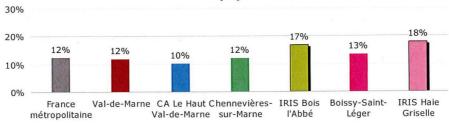


II.3. En matière de développement économique et d'emploi

II.3.1. Thématiques prioritaires

II.3.1.1. Thématique prioritaire n°1 : l'accès à l'emploi

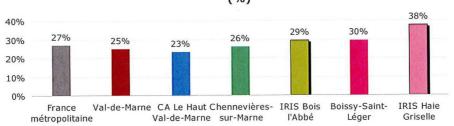
Taux de chômage dans la population active 15-64 ans en 2011 (%)



Les quartiers prioritaires de l'agglomération affichent un taux de chômage supérieur de 5 à 6 points aux moyennes française et départementale. Ces quartiers se distinguent nettement des profils de leurs communes pour ce qui concerne cet indicateur, et ce constat d'un déficit en termes d'emploi détermine un des enjeux prioritaire du cette thématique : l'emploi.

Cet enjeu est encore plus prégnant pour la population jeune, comme le montre le graphique cidessous.

Taux de chômage dans la population active 15-24 ans en 2011 (%)



II.3.1.2. Thématique prioritaire n°2 : renforcer l'accueil des entreprises et favoriser leur participation à la politique de la ville

Les groupes de travail réalisés pour le pilier développement économique et emploi ont mis en exergue la nécessité d'impliquer et mobiliser les entreprises dans la démarche.

D'une part, la mobilisation des grandes entreprises à travers la charte Entreprises et Quartiers passées au niveau national, et d'autre part la mobilisation des entreprises intervenant plus localement et ponctuellement : Charte pour l'emploi (clauses d'insertion) pour les villes









signataires dont Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne et dans le cadre des projets d'aménagement, amélioration de l'accès aux contrats aidés, ou en alternance.

II.3.2. Structures mobilisées

Les structures municipales :

- Maison de l'emploi et des Entreprises des Bords de Marne
- Point Information Jeunesse de Chennevières et de Boissy
- Maison pour l'Emploi de Chennevières

Les partenaires institutionnels :

- Direccte
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat 94
- Chambre du Commerce et de l'Industrie 94
- Caisse des Dépôts et Consignations
- VMAPI: Plateforme d'initiatives locales
- Conseil Général du Val-de-Marne
- Conseil Régional d'Ile-de-France

Les structures de l'insertion professionnelle :

- Pôle emploi
- Missions locales : Missions locales des Bords de Marne et du Plateau Briard

Les associations:

- Ecole de la 2^{ème} Chance
- Club d'entreprises
- Association Omnivore
- Association Entreprises et Emplois

Les entreprises implantées localement et les grandes entreprises.









II.3.3. Enjeux territoriaux

Boissy-Saint-Léger:

Enjeu territorial n°1: favoriser l'emploi des personnes les plus touchées par le chômage, en utilisant les emplois aidés et dispositifs d'aide à l'emploi: emplois d'avenir, CUI-CAE, les dispositifs de l'Insertion par l'Activité Economique, le CIVIS, mis en place par les missions locales du Territoire (Bords de Marne et Plateau Briard)

- des jeunes, par la mise en place de parcours d'insertion adaptés à leur niveau de formation
- des femmes, en améliorant la réponse à leurs besoins en termes de mode de garde
- des personnes éloignées de l'emploi : lever les obstacles à l'accès à l'emploi (faible qualification, logements, etc...)

Enjeu territorial n°2 : dynamiser le tissu économique local en s'appuyant sur les projets d'aménagement en cours (par exemple ZAC de la Charmeraie, déviation de la RN19, etc)

Chennevières-sur-Marne:

Enjeu territorial n°1 : Travailler à la rencontre des entreprises du territoire et des habitants

- S'appuyer sur le point d'orgue de la Journée pour l'Emploi, qui constitue un premier niveau de partenariat avec les entreprises locales, et sur ses acquis pour dépasser le cadre d'une manifestation ponctuelle.
- Poursuivre le travail initié depuis peu autour d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences à l'échelle territoriale et nouer du lien entre les entreprises du territoire et les structures institutionnelles qui y interviennent, au titre notamment de la politique de la ville.
- Aller vers les entreprises pour les associer et les impliquer dans la vie du territoire, en leur proposant d'être parties prenantes d'actions œuvrant à l'employabilité des publics (parrainages, périodes d'immersion, apprentissages des codes de l'entreprise etc.).
- Pour les entreprises qui souhaitent aller plus loin, notamment sur les recrutement de publics prioritaires, faire se rencontrer les objectifs de Responsabilité Sociale de certaines entreprises (RSE) et ceux de la politique de la ville.

Enjeu territorial n°2 : Anticiper les retombées locales du Grand Paris et raccrocher le Bois l'Abbé à cette dynamique

- S'appuyer sur les possibilités offertes par le désenclavement annoncé du quartier à horizon 2020 (gares du Grand Paris, BHNS Altival), et mettre en place d'ici là des alternatives temporaires pour les habitants du Bois l'Abbé (fréquences des lignes de bus, mobilité douce etc.)
- Anticiper les retombées économiques (aménagements de nouvelles zones d'activité) esquissées dans de réaménagement du secteur VDO et travailler au développement et à









- l'accès à l'emploi endogène (GPECT, clauses d'insertion, accès de certains publics à des formations certifiantes et qualifiantes etc.)
- D'ici là, repenser la stratégie de développement autour des avantages liés à la zone franche urbaine - futur territoire entrepreneur -, aujourd'hui porteuse d'une plus-value limitée pour le quartier du Bois l'Abbé.

En matière d'accès à l'emploi, des actions spécifiques seront menées à destination des jeunes et des chefs de familles monoparentales (en majorité des femmes). Deux des trois priorités transversales seront donc directement concernées par ces actions.









III. La gouvernance

III.1. Le pilotage communautaire du contrat de ville

La loi 2014-173 stipule que « la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale ⁷». Cette échelle intercommunale est une nouveauté.

Dans le cadre des CUCS, la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne n'était pas signataire, et son intervention au titre de la compétence politique de la ville était limitée au soutien aux missions locales et du SAMI.

La loi de février 2014 transforme profondément l'organisation mise en place sur cette thématique, puisqu'elle instaure que « l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale. » Pour autant, les villes restent un acteur primordial, puisque « sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville. » L'exercice par la communauté d'agglomération de la compétence politique de la ville inclut donc l'implication forte des communes.

Le suivi, l'animation et la mise en œuvre de ce contrat de ville nécessiteront de définir précisément les champs d'intervention de la communauté d'agglomération par rapport aux villes. L'organisation, le fonctionnement mais également les moyens humains et financiers dédiés à l'ingénierie devront faire l'objet d'une description précise, conformément aux exigences de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Ce travail de définition, qui précise les rôles et fonction de chacun, sera mené lors de l'élaboration du programme d'actions, afin de garantir l'efficacité de ces dernières.

III.2. L'articulation du contrat cadre et de la programmation

Dans l'objectif de respecter le calendrier fixé par l'Etat, le contrat de ville a été divisé en deux parties :

- le présent contrat cadre, fixant les orientations stratégiques de la politique de la ville, ;
- la programmation, qui détaillera l'ensemble des actions mises en œuvre, décrivant l'ensemble des financements mobilisés, et faisant la distinction entre mobilisation des crédits de droits communs, et mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville.









Lors de l'élaboration de la programmation, il sera donc nécessaire d'identifier les moyens mobilisés par l'Etat sur les politiques de droits communs, mais aussi les actions engagées par chaque collectivité dans le cadre de ses compétences propres.

Dans ce but, la communauté d'agglomération et les villes de Boissy-Saint-Léger et Chennevières-sur-Marne souhaitent que les services de l'Etat mettent rapidement à leur disposition une matrice financière par action et par acteur, qui nous permettra de structurer, pour chaque action envisagée, la distinction entre moyens relevant des politiques de droit commun et les moyens spécifiques de la politique de la ville.

En effet, si la mobilisation des dispositifs de droits communs doit servir de levier pour recourir aux crédits supplémentaires octroyés dans le cadre de la politique de la ville, il apparaît primordial de se doter au plus tôt d'un véritable outil de pilotage financier du contrat de ville. En regard du nombre de partenaires impliqués et des cofinancements potentiels – notamment en prévision de la sollicitation des Fonds Européens Structurels et d'Investissements (FESI) – notre aptitude à intervenir efficacement et durablement sur les quartiers prioritaires dépendra fortement de notre maîtrise des montages financiers.

III.3. La place des habitants et les conseils citoyens

A Boissy-Saint-Léger comme à Chennevières, la place des habitants et la mise en œuvre du conseil citoven font partie des objectifs du contrat de ville.

Les délais restreints de la réalisation du diagnostic partagé n'ont pas permis d'organiser une participation citoyenne pour cette première phase d'élaboration du contrat de ville. Toutefois, les villes ont déjà réfléchi aux conditions de création des conseils citoyens.

A Chennevières, la mise en place du conseil citoyen s'appuiera sur la création des comités de quartier, qui seront mis en place en 2015.

A Boissy-Saint-Léger, un mode d'inscription volontariste sera proposé aux habitants via le centre social présent sur le quartier. Les associations locales seront informées, afin de mobiliser leur participation. Le groupe de travail réalisé pour le diagnostic a déjà permis de cibler des domaines où l'intervention du conseil citoyen apporterait une plus-value, à titre illustratif, l'accès au droit et la prévention situationnelle.

La composition des conseils citoyens respectera les orientations de la loi de février 2014 ainsi que les préconisations du CGET. Ils seront composés d'un collège « Habitants » et d'un collège « Associations et acteurs locaux » désignés par tirage au sort ou sur la base du volontariat suite à un appel à candidature.

Les signataires du présent contrat veilleront à ce que ces instances soient entre autres:

- Indépendantes : disposant de leurs propres moyens de fonctionnement
- Paritaires : égale représentation des femmes et des hommes









 Neutres : indépendant vis-à-vis des partis politiques, des syndicats, ou autres groupes de pression

Les conseils citoyens seront associés aux instances de pilotage du contrat de ville, et pourront se saisir de thématiques particulières pour engager eux-mêmes certaines actions.

Afin de leur donner tous les outils pour réaliser au mieux leurs missions, des locaux seront mis à leur disposition et des formations leurs seront également proposées par les services de l'Etat.









Lexique IV.

Acsé : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

ANRU: Agence Nationale de Rénovation Urbaine

APCE 94: Association Pour le Couple et l'Enfant

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale

CDC: Caisse des Dépôts et Consignations

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

CIDFF: Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CLSPD: Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CUCS: Contrat Urbain de Cohésion Sociale

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DIRECCTE: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du

Travail et de l'Emploi

DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

DRIEA: Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement

INSEE: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IRIS : brique de base de l'INSEE en matière de diffusion de données infra-communales.

PEL: Plan Educatif Local

QPV: Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

SAMI: Service d'Accueil Médical Initial

SITUS: Service Intercommunal des Transports Urbains

STIF: Syndicat des Transports en Ile-de-France

VISA94 : association de réduction de risques en toxicomanie

VMAPI: Val-de-Marne Actif pour l'Initiative

ZAC: Zone d'Aménagement Concerté

ZFU: Zone Franche Urbaine

ZSP: Zone de Sécurité Prioritaire

ZUS: Zone Urbaine Sensible









V. Les objectifs opérationnels et leur mise en œuvre







Synthèse des enjeux territoriaux

Dans le contrat cadre, ont été définies des thématiques prioritaires desquelles ont été déduits des enjeux territoriaux. Ceux-ci ont été ensuite déclinés en objectifs stratégiques et opérationnels.

Certains objectifs stratégiques sont nouveaux par rapport au contrat cadre. En effet, ils ont émergé dans le processus de construction de la programmation et les échanges entre les partenaires du contrat de ville.

Pilier Cohésion Sociale		
Enjeux territoriaux	Objectifs stratégiques	
Mettre en place un cadre de cohérence partagé autour des enjeux de réussite éducative	Structurer à l'échelle locale les partenariats autour des enjeux éducatifs pour co-construire et mettre en œuvre le volet éducatif du contrat de ville Rapprocher les familles de l'institution scolaire et impliquer les parents dans la scolarité Mettre en place des actions éducatives en mobilisant les ressources du territoire Prévenir et traiter le décrochage scolaire et garantir l'acquisition du socle commun Accompagner les jeunes dans leur orientation	
Améliorer le travail en réseau entre partenaires pour améliorer l'accès aux droits, aux services et aux équipements	Renforcer l'implication des associations et des services publics intervenant sur les quartiers et améliorer le maillage de leurs actions pour promouvoir la citoyenneté et favoriser l'accès aux droits Améliorer le travail en réseau des partenaires Lutter contre le non-recours et garantir l'accès au droit	
Promouvoir les valeurs de la République, la citoyenneté et la laïcité	Sensibiliser et fédérer les habitants autour des valeurs citoyennes Encourager les initiatives collectives et citoyennes, en lien avec les structures et acteurs de proximité	
Poursuivre les interventions autour des enjeux de santé	Poursuivre les actions de prévention Renforcer l'offre de services médicaux	







Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain				
Enjeux territoriaux	Objectifs stratégiques			
Améliorer le cadre de vie dans les quartiers prioritaires et leur image	Assurer la qualité urbaine des quartiers de la Haie Griselle et du Bois l'Abbé			
Réduire la fracture territoriale et sociologique au sein des territoires	Favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires			
	Favoriser la mixité sociale au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville			
Lutter contre le sentiment d'insécurité	Poursuivre et renforcer les dispositifs de prévention situationnelle dans les quartiers			
Pilier développement économique				
Enjeux territoriaux	Objectifs stratégiques			
Favoriser l'accès à l'emploi	Favoriser l'emploi des personnes les plus touchées par le chômage, en utilisant les emplois aidés et dispositifs d'aide à l'emploi			
·	Travailler à la rencontre des entreprises du territoire et des habitants			
Renforcer l'accueil des entreprises	Encourager et accompagner la création et l'implantation d'entreprises et d'emplois			
	Anticiper les retombées locales du Grand Paris et des projets d'aménagements structurants : Grand Paris Express, ZAC de la Charmeraie, déviation de la RN19, NPNRU			









Thématiques transversales

Dans le cadre du présent contrat de ville, l'ensemble des signataires accordera, au sein des trois piliers, une importance particulière aux trois thématiques suivantes :

- la Jeunesse ;
- l'égalité Homme-femme ;
- la lutte contre la discrimination.

Les questions concernant ces trois thématiques ne sont pas propres aux quartiers prioritaires puisqu'elles touchent l'ensemble de la société. Toutefois, leur traitement prend une acuité particulière au sein des quartiers de la Haie Griselle et du Bois l'Abbé en raison de la nature des populations qui y vivent puisqu'on observe une surreprésentation des jeunes, des familles monoparentales constituées de femmes et de leurs enfants, ainsi que de populations d'origine étrangère. Ainsi, ces trois problématiques sont traitées de façon transversale au sein du Contrat de ville.

La jeunesse

La jeunesse, qui souffre au premier rang des inégalités vécues par la population des quartiers prioritaires, est naturellement au cœur de l'ensemble des enjeux et dispositifs de la politique de la ville et donc du contrat de ville. Elle est donc considérée comme une cible prioritaire des politiques et intervention issues du contrat de ville en matière d'éducation, via le milieu scolaire, mais également en matière de formation, d'accès à l'emploi aux services, aux droits, à la culture et au sport.

L'égalité Homme-Femme

Il est ainsi indispensable de sensibiliser tous les publics, qu'ils soient scolaires, jeunes ou adultes, et les intervenants au sein des QPV aux problématiques posées par les inégalités femmes-hommes. A ce titre la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles seront intégrées dans tous les dispositifs qui seront mis en place par les acteurs présents sur le quartier, qu'il s'agisse des professionnels socio-éducatifs ou associatifs. Les associations pourront ainsi être accompagnées par les services des communes pour traiter ces problématiques de façon transversale dans leurs actions.

Lutte contre la discrimination

La définition de la notion de discrimination se trouve au sein du Code pénal qui précise que :

« Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur nonappartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. »

La discrimination peut toucher toutes les populations, quel que soit leur lieu de résidence. La lutte contre la discrimination prend toutefois une importance particulière au sein des quartiers prioritaires du territoire puisque les populations d'origines étrangères, qui y sont fortement représentées, sont les premières victimes du racisme et de l'antisémitisme.







Cette lutte est d'autant plus nécessaire au sein des quartiers prioritaires que les discriminations comme le sexe ou l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race peuvent se cumuler avec la discrimination sociale puisque le niveau de ressources des habitants de ces quartiers est inférieur à celui du reste des communes.







Objectif stratégique : Structurer à l'échelle locale les partenariats autour des enjeux éducatifs pour co-construire et mettre en œuvre le volet éducatif du contrat de ville

Public:

Enfants scolarisés Jeunes de 15 à 25 ans

Acteurs:

Associations
CAF
Conseil Départemental
Education nationale
Missions locales
Villes

Outils:

Projet Educatif Territorial / Plan Educatif Local

REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des Parents)

REP (Réseau d'Education Prioritaire)

CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité)

Objectifs opérationnels communs

- S'appuyer sur la coordination REP (Réseau d'Education Prioritaire) de l'Education et sur les services communaux pour structurer dans la durée un partenariat avec les équipes des établissements.
- Structurer le partenariat avec les équipes des établissements de la Haie Griselle et du Bois l'Abbé, le REP, le service éducation et loisirs de la ville de Boissy-Saint-Léger et le service périscolaire de la ville de Chennevières-sur-Marne pour :
 - Développer la communication auprès des équipes éducatives autour des outils existants (en termes par exemple de soutien aux familles, de ressources associatives mobilisables sur des actions éducatives, etc.).
 - Mettre en place un partenariat continu avec les directions des établissements et poursuivre les liens établis comme notamment entre les établissements de Chennevières-sur-Marne et de Champigny.

Objectifs opérationnels propres à Boissy-Saint-Léger

Elaboration d'un PEDT (Projet Educatif De Territoire) en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés: représentants des parents d'élèves, associations, éducation nationale, CAF, etc.







<u>Indicateurs</u>:

Nombre d'enfants/jeunes suivis Nombre de familles suivies Nombre de stages réalisés

Développer le dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) pour intégrer dans un même document les interventions en matière d'aide aux devoirs, d'ouverture artistique et culturelle et favoriser le lien entre les familles et l'institution scolaire.

Objectifs opérationnels propres à Chennevières-sur-Marne

- > Elaborer un Projet Educatif Local en précisant les dispositions spécifiques retenues par les partenaires en faveur des établissements du Bois l'Abbé.
- > A terme, mettre en place un dispositif partenarial d'accompagnement individualisé des enfants et des familles présentant des difficultés marquées du point de vue éducatif (scolarité, soutien à la parentalité, accès aux soins de santé, comportement et épanouissement de l'enfant, etc.), en s'appuyant sur une coordination, un référent familles et sur une Equipe de Réussite Educative dédiés (dispositif s'inscrivant dans la logique des « Programmes de Réussite Educative » [PRE] actuels).









Objectif stratégique : Rapprocher les familles de l'institution scolaire et impliquer les parents dans la scolarité

Public:

Enfants scolarisés Jeunes de 15 à 25 ans

Acteurs:

Associations CAF Conseil Départemental Education nationale Missions locales Villes

Outils:

Projet Educatif Territorial/Plan Educatif Local

REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des Parents)

REP (Réseau d'Education Prioritaire)

Indicateurs:

Nombre d'enfants/jeunes suivis

Nombre de parents et familles accueillis

Nombre de stages réalisés

Objectifs opérationnels communs

- > Travailler et développer des modalités d'intervention permettant d'impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants, et de les soutenir dans leur fonction parentale :
 - Structurer localement un réseau d'intervenants et d'actions dans le champ de la parentalité, en créant un réseau propre à la commune en lien avec le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Objectifs opérationnels propres à Boissy-Saint-Léger

- Développer les actions permettant les échanges au sujet de la parentalité, notamment le développement d'ateliers parents / enfants à la médiathèque municipale, ateliers devant être des lieux de débats et d'échanges autour des questions de parentalité. La création d'un lieu d'accueil enfants parents (dispositif LEAP) pourrait également être envisagée.
- Revisiter la relation entre les familles et les établissements scolaires afin de multiplier les temps de rencontre et faciliter la compréhension de l'institution scolaire. Au sein des collèges de la Haie Griselle, un « café des parents » pourrait ainsi être mis en place.
- ➤ Envisager des accompagnements spécifiques pour les familles monoparentales et les familles d'origine étrangère qui peuvent avoir des besoins spécifiques en la matière.
 - Il s'agira de favoriser le parcours d'intégration sociale des familles et valoriser leurs origines : lutte contre l'illettrisme, cours de langue en lien avec les associations disposant d'intervenants pratiquant couramment la langue, etc.

Objectifs opérationnels propres à Chennevières-sur-Marne

- Développer les « espaces parents » dans les établissements scolaires du Bois l'Abbé, afin de créer du lien avec les familles, les soutenir dans leur fonction parentale et changer leur rapport à l'institution scolaire et aux équipes pédagogiques.
 - Mettre en place ces « espaces parents » dans les deux collèges de Chennevières-sur-Marne (collèges Boileau et









- Molière), en s'associant à la volonté du Conseil départemental du Val-de-Marne de généraliser ces espaces dans tous les collèges.
- Développer ces espaces dans les établissements du premier degré du Bois l'Abbé pour permettre aux familles d'y avoir accès, et s'y appuyer pour travailler les passerelles entre le primaire et le secondaire.
- Mobiliser les services municipaux (Espace Socioculturel, service scolaire et périscolaire ou Relais Santé Canavérois) et les associations de proximité pour soutenir la mise en place par l'Education Nationale de ces espaces parents, en organisant des réunions avec les partenaires mobilisables.
- Multiplier les temps de rencontre entre les familles et les établissements scolaires, en rééditant les expériences de remises de bulletins scolaires, ou en s'appuyant sur des ateliers numériques
- Pérenniser et développer les actions déjà mises en place sur le territoire canavérois (type « café des parents » par l'association Rayon de Soleil, en partenariat avec l'association Les Femmes Relais), voire imaginer d'autres formats (en s'appuyant sur l'expérience des structures associatives intervenant dans ce champ, comme les « petits déjeuners » des parents ou le « Printemps des familles », organisés par Les Femmes Relais).





Objectif stratégique : Mettre en place des actions éducatives en mobilisant les ressources du territoire

Public:

Enfants scolarisés Jeunes de 15 à 25 ans

Acteurs:

Associations
Bailleurs
CAF
Conseil Départemental
Education nationale
Missions locales
Villes

Outils:

Projet Educatif Territorial/Plan Educatif Local

REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des Parents)

Comité d'Axe du bus 308

<u>Indicateurs:</u>

Nombre d'enfants / jeunes suivis

Nombre de projets développés

Diversité des projets et des actions portées

Objectifs opérationnels spécifiques à Boissy-Saint-Léger

- Développer et valoriser les partenariats avec les acteurs en place pour placer les valeurs citoyennes et l'éducation du vivre ensemble au sein de toutes les interventions. Sont notamment concernés :
 - les services communaux qui sont chargés des animations sportives, le service des sports et le service éducation et loisirs
 - les services en charge de la culture comme par exemple la médiathèque (parcours de lecture, parcours numérique etc.), le pôle culturel (programmation dédiée au public scolaire avec ateliers pédagogiques, inscription dans les dispositifs école et cinéma, etc.).
 - les structures associatives comme Val Pré et le Club de prévention sur le quartier de la Haie Griselle.

Objectifs opérationnels spécifiques à Chennevières-sur-Marne

- Poursuivre le partenariat construit dans la durée par l'Espace socioculturel et ouvrir cette démarche auprès de toutes les ressources du territoire assurant une fonction de « vie sociale ». Il peut s'agir :
 - Des structures associatives à vocation pédagogique : comme l'association Les Robins des Bordes intervenant sur les enjeux de respect de l'environnement et de développement durable à la Plaine des Bordes.
 - Des structures sportives : pérenniser et développer l'école municipale de foot, accompagner la création d'une salle de boxe, portée par une association et les bailleurs, etc.
 - Des structures publiques à vocation culturelle : favoriser l'accès à la culture et élargir les publics de la médiathèque, du théâtre municipal, des conservatoires municipaux de musique et de danse en créant des partenariats avec les services et les associations installés au Bois l'Abbé et en s'inspirant des actions mises en place par la Médiathèque et le service Petite Enfance ou le Théâtre et l'Espace socioculturel.









- > S'appuyer sur ce partenariat pour :
 - Démultiplier les portes d'entrées afin de repérer des situations qui pourraient avoir besoin d'un appui particulier et, le cas échéant, effectuer les redirections pertinentes.
 - Construire des actions éducatives spécifiques aux enfants et aux jeunes du Bois l'Abbé.







Objectif stratégique : Prévenir et traiter le décrochage scolaire et garantir l'acquisition du socle commun

Public:

Enfants scolarisés Jeunes de 15 à 25 ans

Acteurs:

Associations
CAF
Conseil Départemental
Education nationale
Missions locales
Villes

Outils:

REP (Réseau d'Education Prioritaire)

Projet Educatif Territorial/Plan Educatif Local

REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des Parents)

Indicateurs:

Nombre de mesures d'accompagnement mises en œuvre

Nombre d'enfants/jeunes suivis

Objectifs opérationnels communs

- ➤ Développer et coordonner les actions de soutien scolaire, d'aide aux devoirs, et d'accompagnement à la scolarité, notamment pour s'assurer de la maîtrise des savoirs de base (lecture, écriture, calcul).
- Développer le partenariat avec les établissements scolaires pour une veille partagée sur les difficultés scolaires et / ou sociales.

Objectifs opérationnels spécifiques à Boissy-Saint-Léger

- Développer des actions d'accompagnement à la scolarité au plus près des enfants en proposant notamment une aide aux devoirs à domicile.
- Pérenniser les parcours lecture pour assurer un accès à la médiathèque pour tous les élèves et les parcours numériques pour assurer l'accès à l'outil informatique de tous les élèves.
- S'appuyer sur les structures associatives intervenant dans le champ de l'accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs, soutien scolaire, yoga pour la concentration, etc.).
- Pérenniser les Clubs coup de pouce.

Objectifs opérationnels spécifiques à Chennevières-sur-Marne

- Développer des actions en complémentarité avec le travail de l'Education Nationale, notamment sur la lecture, en étendant l'initiative mise en place par la Médiathèque de Chennevières auprès des élèves de SEGPA du collège Molière (« Lire et dire l'écrit ») auprès d'autres élèves en difficultés d'apprentissage.
- Travailler en collaboration avec les structures associatives sur le champ de l'accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs, soutien scolaire, etc.).
- Faire intervenir des structures spécialisées mettant en œuvre des accompagnements individualisés : l'AFEV du Val-de-Marne (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville), les ateliers Coup de Pouce Clé.







Exemples d'actions:

Ateliers d'accompagnement à la scolarité : concertation avec les établissements scolaires pour cibler les jeunes pouvant en bénéficier, mobilisation des jeunes et de leur famille autour de cette action, mise en place des ateliers d'accompagnement à la scolarité, jeux éducatifs collectifs et ouverture culturelle. La mobilisation des familles est nécessaire puisque la présence et la participation des parents constituent un facteur important pour la progression des enfants.

Atelier de lecture au sein d'une médiathèque : séances de lecture à voix haute à partir de textes simples choisis dans le répertoire de la littérature jeunesse animées par des « lecteurs, comédiens » professionnels, relayés par des bibliothécaires avec pour point d'orgue un spectacle de lecture à voix haute en fin d'année scolaire devant les parents.







Objectif stratégique : Accompagner les jeunes dans leur orientation

Public:

Enfants scolarisés Jeunes de 15 à 25 ans

Acteurs:

Associations
CAF
Conseil Départemental
Education nationale
Missions locales
RATP
Villes

Outils:

Projet Educatif Territorial/Plan Educatif Local

REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des Parents)

REP (Réseau d'Éducation prioritaire)

Indicateurs:

Nombre d'enfants/jeunes suivis Nombre de stages réalisés

Objectifs opérationnels

Faciliter l'accès aux outils existants de découverte des métiers et d'appui à l'orientation, comme le Centre d'Information et d'Orientation (CIO), ou encore la « Cité des métiers » à Choisy-le-Roi, en s'appuyant sur la mobilisation de groupes de jeunes accompagnés (au travers du PIJ, des établissements scolaires, des Missions Locales, etc.).

Objectifs opérationnels spécifiques à Boissy-Saint-Léger

Favoriser la découverte des métiers et de l'entreprise au long parcours scolaire via des initiatives de type « Forum des métiers » ou la participation à des dispositifs comme « Entreprendre pour apprendre ».

Objectifs opérationnels spécifiques à Chennevières-sur-Marne

Rétablir une plateforme d'appui pour aider les élèves de 3ème à trouver un stage d'observation pertinent, afin de promouvoir l'égalité des chances et de travailler l'orientation des jeunes (en s'inspirant du modèle porté dans le passé par le Point Information Jeunesse [PIJ]). S'appuyer pour cela sur les structures bénéficiant d'un réseau auprès des entreprises (la Maison Pour l'Emploi, les Missions Locales, le PIJ, le Club FACE 94, etc.).









Enjeu territorial: AMELIORER LE TRAVAIL EN RESEAU ENTRE PARTENAIRES POUR AMELIORER L'ACCES AUX DROITS, AUX SERVICES ET AUX EQUIPEMENTS

Objectif stratégique: Renforcer l'implication des associations et des services publics intervenant sur les quartiers et améliorer le maillage de leurs actions pour promouvoir la citoyenneté et favoriser l'accès aux droits

Public:

Ensemble de la population des QPV

Acteurs:

Associations
Conseil Départemental
Education Nationale
Intervenants
professionnels de la
santé
Villes

Outils:

Partenariat avec les associations locales

Indicateurs:

Nombre de personnes accueillies et / ou intégrées dans les actions mises en place

Objectifs opérationnels

- Associer les citoyens pour mieux identifier les obstacles à l'accès au droit.
- Renforcer le tissu associatif local pour promouvoir la citoyenneté et développer les pratiques culturelles et sportives dans les quartiers de la Haie Griselle et du Bois l'Abbé comme dans le reste du territoire de chaque commune.
- Faciliter l'accès aux structures de santé présentes dans le quartier ou sur le territoire communautaire, avec notamment un regard particulier sur les questions liées à la psychologie et la gestion de la toxicomanie.

Exemples d'actions:

<u>Médiation sociale et culturelle</u>: Accueil du public tous les jours, en diverses langues grâce à l'implication de bénévoles, pour l'écoute des problématique et le conseil, voire pour de l'accompagnement physique lors de la réalisation de démarches auprès de la collectivité ou d'autres administrations.

<u>Point d'écoute destiné aux adolescents</u>: prise en charge par une équipe médico-sociale qui oriente les jeunes en situation de souffrance psychique vers les permanences de la psychologue du Point Écoute. Information préalable auprès des professeurs et CPE concernant les réunions de sensibilisation sur l'adolescence qui débouchent sur des ateliers à thèmes autour de différentes problématiques.

<u>Ateliers sportifs</u>: Des séances de sport sont organisées en soirée à destination des jeunes de 18 à 25 ans souvent sortis du système scolaire et éloignés de l'emploi, en proposant des activités variées afin de toucher un public large (féminin comme masculin). Ces actions permettent de garder le contact avec le public des jeunes adultes et de les faire travailler sur les valeurs de l'effort, de l'esprit d'équipe, de l'hygiène de vie, du respect des règles.









Enjeu territorial: AMELIORER LE TRAVAIL EN RESEAU ENTRE PARTENAIRES POUR AMELIORER L'ACCES AUX DROITS, AUX SERVICES ET AUX EQUIPEMENTS

Objectif stratégique : Améliorer le travail en réseau des partenaires

Public:

Ensemble de la population des QPV

Acteurs:

Associations Communauté d'Agglomération Villes

Outils:

Partenariat entre communes

Partenariat avec les associations porteuses de projets

Indicateurs:

Nombre d'heure d'échanges entre professionnels

Nombre de personnes ayant bénéficié de formations

Objectif opérationnel commun

- ➤ Poursuivre ou engager un travail partenarial avec les communes de Champigny-sur-Marne et de Limeil-Brévannes sur l'accès aux équipements publics au-delà des limites communales, équipements qui concernent par nature les habitants du Bois l'Abbé et de la Haie Griselle dans leur globalité, quelle que soit leur commune de résidence.
- S'appuyer sur l'expertise d'un centre de ressources politique de la ville (mis en place dans les départements voisins) pour participer à des actions de qualification inter acteurs et réfléchir autour de problématiques communes aux différents partenaires.
- Mettre en place des périodes d'immersion de professionnels entre les différentes structures et installer des groupes de qualification et de formation inter-institutions pour ces professionnels, notamment sur des sujets transverses à l'image de ce que le réseau associatif a pu entreprendre sur les questions de laïcité.
- Confier le pilotage de certaines thématiques / chantiers à d'autres directions / services des villes, voire à des partenaires extérieurs, afin d'encourager la mobilisation en transversalité en faveur de la Haie Griselle comme du Bois l'Abbé.

Objectifs opérationnels spécifiques à Boissy-Saint-Léger

- Valoriser la participation du tissu associatif, notamment en développant les relais d'informations sur leurs activités dans le guartier ou en faveur des habitants de la Haie Griselle.
- Pérenniser le travail collaboratif avec les partenaires au travers d'échanges réguliers.

Objectifs opérationnels spécifiques à Chennevières-sur-Marne

Mettre en place un portail partagé indiquant les offres de services et les actualités des acteurs de la Politique de la Ville, et porté par une structure intervenant sur les deux communes de Chennevières et de Champigny.







	Mettre en place un comité de pilotage commun avec Champigny afin de définir des objets de collaboration précis identifiés pour le quartier du Bois l'Abbé et une instance régulière d'échanges.
	régulière d'échanges.





Enjeu territorial: AMELIORER LE TRAVAIL EN RESEAU ENTRE PARTENAIRES POUR AMELIORER L'ACCES AUX DROITS. AUX SERVICES ET AUX EQUIPEMENTS

Objectif stratégique : Lutter contre le non-recours et garantir l'accès au droit

Public:

Ensemble de la population des QPV

Acteurs:

Associations
CAF
CCAS
Conseil Départemental
Etat
Sécurité Sociale
Villes

Outils:

Ateliers numériques

Indicateurs:

Nombre de services publics pérennisés ou nouvellement implantés dans les QPV

Objectifs opérationnels communs

Faire connaître et développer les outils de type « écrivains publics » qui se mettent actuellement en place sur le Bois l'Abbé et qui existent à la Haie Griselle.

Objectifs opérationnels spécifiques à Boissy-Saint-Léger

- Procéder à l'analyse des freins existants dans l'accès aux droits, notamment la complexité des procédures et langages administratifs, et envisager le déploiement de Points d'Accès au Droit (P.A.D.) au sein du quartier.
- Développer la présence des services publics au cœur du quartier, notamment en valorisant la présence des services municipaux au premier rang desquels le centre social.
- Améliorer, dans le cadre des réflexions en cours dans le cadre du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine, les équipements publics présents dans le quartier.
- Développer les initiatives permettant l'accès aux outils informatiques, notamment pour favoriser l'accès aux sites institutionnels (CAF, Sécurité Sociale, Service Public de l'Emploi, etc.) par les publics en difficultés.

Objectifs opérationnels spécifiques à Chennevières-sur-Marne

- Renforcer la présence des services publics au cœur du Bois l'Abbé : étudier la possibilité d'y installer certains services municipaux, renforcer les permanences déjà en place, etc. (réflexions en cours dans le cadre du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine [PRU]).
- Proposer, via le CCAS et d'autres services de la ville, des formations sur l'utilisation d'Internet aux seniors, dans un contexte où toutes les démarches administratives (impôts, assurance maladie, CAF, etc.) sont dématérialisées.
- Mettre en place une cellule partenariale chargée d'étudier l'opportunité de la création d'une épicerie sociale et solidaire, en réalisant un diagnostic préalable, portée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cette démarche peut s'appuyer sur l'expertise développée autour des autres







- épiceries déjà existantes dans le Val-de-Marne, en mobilisant notamment le Conseil départemental et l'Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires (ANDES) par exemple. Mener à bien le projet si le diagnostic préalable le juge nécessaire pour le territoire canavérois.
- Développer et renforcer la réflexion sur la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) au cœur du Bois l'Abbé, pour mieux coordonner les professionnels et leur offrir un lieu identifié, y compris pour faciliter la garde d'enfants issus de familles « hors Bois l'Abbé ».







Enjeu territorial : PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE, LA CITOYENNETE ET LA LAÏCITE

Objectif stratégique : Sensibiliser et fédérer les habitants autour des valeurs citoyennes

Public:

Ensemble de la population des QPV

Acteurs:

Associations
Bailleurs
DDCS
Conseil Départemental
Education Nationale
RATP
Villes

Outils:

Centres Culturels et Sociaux Comité d'axe Bus 308 Proj'aide Dispositif Ville Vie Vacances

Indicateurs:

Nombre d'associations

Nombre de bénévoles

Nombre de manifestations dédiées à ce thème

Objectifs opérationnels

- Mettre en place des actions éducatives sur ces questions (auprès des établissements scolaires notamment) en capitalisant sur l'expertise développée par le Réseau Associatif Femmes Interservices Association (RAFIA) sur les questions de laïcité (formation des professionnels, élaboration d'outils pédagogiques, etc.) à la fois sur les temps scolaires et périscolaires.
- S'appuyer sur la réserve citoyenne qui doit :
 - Permettre aux enseignants de faire régulièrement appel, au sein de leurs classes, à des intervenants extérieurs pour illustrer leur enseignement en matière d'éducation à la citoyenneté et à la laïcité, à l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons et à l'éducation aux médias et à l'information.
 - Permettre aux enseignants de solliciter, dans un contexte justifiant un appel à un tiers, des intervenants extérieurs à l'école dans une stratégie de détour pédagogique.
 - Permettre aux personnes et aux associations désireuses de participer à la mobilisation pour les valeurs de la République, à l'éducation à la citoyenneté et à la laïcité, à l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons et à l'éducation aux médias et à l'information, d'apporter leurs expériences professionnelles.
 - Permettre à l'Education nationale de mobiliser, au-delà des différentes composantes de la communauté éducative, les forces vives de la société civile pour la mise en œuvre des valeurs de la République à l'École.
 - Permettre aux collectivités de mobiliser, sous leur responsabilité, les réservistes qui manifesteraient le souhait d'intervenir en appui aux activités périscolaires, sous leur responsabilité propre.
- Mettre en place des « ateliers citoyens » ou des « débats citoyens » sur des sujets de société dans les différents lieux de convivialité du quartier ou de la commune.







Objectifs opérationnels spécifiques à Boissy-Saint-Léger

- Valoriser les valeurs citoyennes et le vivre ensemble à travers des manifestations dédiées, des expositions et des ateliers accueillis au sein des structures municipales.
- Mettre en place des actions de découverte des institutions par le biais de rencontre et de visites de services municipaux ou nationaux (police municipale, tribunal de grande instance, etc.).

Objectifs opérationnels spécifiques à Chennevières-sur-Marne

Mettre en place un temps fort annuel de promotion de la citoyenneté dans le prolongement de la fête de quartier pendant la période estivale.

Exemples d'actions:

<u>Programme Ville Vie Vacances</u>: Le dispositif « Ville, vie, vacances » vise à proposer des activités sportives, culturelles, civiques et citoyennes aux jeunes qui ne partent pas en vacances durant les congés scolaires.







Enjeu territorial : PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE, LA CITOYENNETE ET LA LAÏCITE

Objectif stratégique : Encourager les initiatives collectives et citoyennes, en lien avec les structures et acteurs de proximité

Public:

Ensemble de la population des QPV

Acteurs:

Associations
Bailleurs
Conseil Départemental
DDCS
DIRECCTE
Pôle Emploi
Villes

Outils:

Centres Culturels et Sociaux GUP (Gestion Urbaine de Proximité) Proj'aide

Indicateurs:

Nombre de médiateurs

Nombre d'associations

Nombre de bénévoles

Objectifs opérationnels communs

- Promouvoir la mobilité des jeunes en Europe et à l'internationale dans le cadre de la formation, de projets solidaires ou culturels.
- Mobiliser les dispositifs des emplois aidés ou le service civique pour outiller les structures associatives et développer leur activité.
- Développer des actions dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, qui recherchent l'implication des habitants et des collectifs de locataires dans la vie du quartier et qui favorisent l'esprit citoyen (par exemple, les diagnostics en marchant et/ou des marches exploratoires)
- ➤ Renforcer le travail entrepris pour susciter des initiatives collectives susceptibles d'évoluer sous une forme associative, et mobiliser les ressources existantes pour les accompagner : le soutien à la création d'associations mis en œuvre par l'Espace socioculturel de Chennevières et le Centre Social Municipal de Boissy, le dispositif Proj'aide mis en place par le Conseil départemental, le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) pour professionnaliser les associations dotées d'au moins un salarié.

Objectifs opérationnels spécifiques à Boissy-Saint-Léger

- Renforcer et consolider le tissu associatif, notamment en valorisant l'implication et le bénévolat et en améliorant la communication sur les actions menées.
- Favoriser l'implication des associations de culture étrangère aux manifestations locales

Objectifs opérationnels spécifiques à Chennevières-sur-Marne

Etudier la possibilité, pour la Ville de Chennevières, de se doter d'un référent municipal à la vie associative, qui fait défaut aujourd'hui et qui permettrait de mettre en place une action soutenue sur l'émergence d'initiatives collectives, en particulier sur le quartier du Bois l'Abbé.







➤ Offrir un cadre propice au développement de la vie associative, notamment en termes de locaux, en étudiant la possibilité d'implanter au cœur du Bois l'Abbé un espace accueillant le tissu associatif.

Exemples d'actions:

<u>Marché multiculturel</u> : organisation d'une manifestation annuelle de présentation de produits culinaires, artisanaux ou artistiques issus de cultures variées, en s'appuyant sur différentes familles désireuses de partager et d'échanger à propos de leurs origines et les associations culturelles.

Groupe de sensibilisation autour du « bien-vivre » dans le quartier :

- Porte à porte réalisé par une équipe de 2 à 4 personnes pour relever l'état des lieux des habitants quant à leur cadre de vie,
- Réunions destinées aux habitants,
- Réalisation d'un clip vidéo présentant des témoignages d'habitants, en vue de la sensibilisation au respect du voisinage, du respect de la tranquillité et de l'environnement, du renforcement des liens intergénérationnels entre voisins,
- Mise en place de groupes de parole pour permettre aux habitants d'échanger sur les possibles solutions aux problèmes d'incivilités et de squats, sensibiliser les jeunes aux désagréments provoqués par le squat des halls d'immeubles.

<u>Aide à projet mobilité jeunesse</u> : Aide apportée aux jeunes pour concrétiser leurs projets dans des domaines variés tels que : la solidarité, la citoyenneté, la formation, les projets professionnels, le développement durable.







Enjeu territorial : POURSUIVRE LES INTERVENTIONS AUTOUR DES ENJEUX DE SANTE

Objectif stratégique : Poursuivre les actions de prévention

Public:

Ensemble de la population des QPV

Professionnels de santé

Acteurs:

Agence Régionale de la Santé Associations de prévention CCAS Communauté d'Agglomération Conseil Départemental Villes

Outils:

Ateliers Santé

Bus Santé Jeunes

Indicateurs:

Nombre d'ateliers

Nombre de participants aux ateliers

Objectif opérationnel commun

- Engager au niveau intercommunal, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), des dynamiques locales autour des enjeux de santé, avec pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.
- Lutter contre l'isolement des séniors, en développant des actions intergénérationnelles en s'appuyant notamment sur les structures et associations présentes à Boissy-Saint-Léger et Chennevières-sur-Marne.

Objectifs opérationnels spécifiques à Boissy-Saint-Léger

- Coordonner à l'échelle de la ville et du quartier les acteurs de santé par leur mise en réseau, en incluant les secteurs de la psychiatrie et de l'addictologie.
- Développer les initiatives favorisant la santé par le sport pour les publics scolaires et jeunes / adultes / séniors.
- Pérenniser les actions existantes en matière d'éducation à la santé et notamment les modalités d'ouverture des droits, de vaccination, la régularité des examens, l'équilibre alimentaire, la santé bucco-dentaire ou encore l'hygiène corporelle.
- Mener des actions de réduction des risques liés aux usages de drogues (distribution de matériel, accompagnement vers les soins, etc.)

Objectifs opérationnels spécifiques à Chennevières-sur-Marne

- Développer et formaliser le partenariat autour des enjeux de santé, en apportant une attention particulière aux habitants du Bois l'Abbé :
 - Renforcer, à l'échelle canavéroise, la coordination et l'intervention des partenaires en s'appuyant sur un coordonateur chargé de la réalisation d'un diagnostic partagé des problématiques de santé sur la commune et de mettre en œuvre une programmation complète et cohérente en matière de santé publique (prévention, éducation à la santé, accès aux soins, parcours de soins, etc.), dans







l'esprit d'un dispositif de type « Atelier Santé Ville » (ASV), porté par le Relais Santé Canavérois.

- Renforcer et développer l'intervention du Relais Santé Canavérois sur le quartier du Bois l'Abbé :
 - En travaillant davantage avec le « Bus Santé Jeunes » du Conseil départemental, ou des structures associatives du type Bus Information Prévention du Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida (CRIPS), afin d'intervenir auprès de la population adolescente du Bois l'Abbé hors milieu scolaire.
 - En formalisant les interventions en matière d'hygiène de vie et d'équilibre alimentaire, en adhérant à la charte « Villes actives » mise en place dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS).
 - En maintenant les actions de prévention santé déjà mises en place dans les établissements scolaires, en s'attachant à toucher aussi d'autres publics et en s'associant à de nouveaux partenaires (Pôle Emploi, Mission Locale, Maison Pour l'Emploi, etc.).
 - En mettant en place des temps forts ponctuels à destination des habitants sur les thématiques Santé, tels que l'événement « Bouger au cœur de la santé ».
- Inciter les habitants de quartiers prioritaires à « bouger » :
 - Mettre en place par les services techniques, en partenariat avec le service Urbanisme de Chennevières, une signalétique piétonne au travers de la ville (indiquant les temps de parcours pour accéder aux différents équipements de la ville) pour inciter les Canavérois à se déplacer à pied.
 - Mettre en place des séances de « sport adapté », notamment pour les publics séniors. S'appuyer pour cela sur l'expérience du CCAS en la matière et mobiliser l'ARS pour envisager un développement de cette offre.

Exemple d'actions :

Mise en place d'une structure partenariale associant professionnels de santé, Services municipaux de la Jeunesse et de la Petite Enfance, Education nationale :

- Réunions de concertation et de préparation avec les partenaires pour construire et définir ensemble les modalités d'intervention et les thèmes à aborder.
- Thèmes mis en place sous la forme d'un échange au cours duquel la parole est donnée aux participants qui sont ainsi amenés à développer leurs compétences d'expression et leur sens critique pour être capable de gérer les risques éventuels, en s'interrogeant sur la notion de leur bien être.
- Distribution de documentation et de plaquettes d'informations pour les guider.
- Réunion de bilan effectuée avec les partenaires.









Enjeu territorial : POURSUIVRE LES INTERVENTIONS AUTOUR DES ENJEUX DE SANTE

Objectif stratégique : Renforcer l'offre de services médicaux

Public:

Ensemble de la population des QPV

Professionnels de santé

Acteurs:

ANRU ARS Caisse des Dépôts et Consignations Conseil départemental

Outils:

NPNRU d'intérêt National NPNRU d'intérêt régional

Indicateurs:

Nombre de médecin généraliste pour 100 habitants.

Nombre de professionnels de santé présents le quartier

Objectifs opérationnels communs

- ➤ Le problème de la démographie médicale est un enjeu important tant pour la Haie Griselle que pour le Bois l'Abbé puisque le diagnostic partagé a mis en évidence une carence en matière de d'offre médicale dans ces quartiers et des demandes d'installation formulées par des professionnels de santé n'ont pu être satisfaites. Il convient donc d'engager des actions pour :
 - Permettre l'installation de professionnels de santé dans des locaux adaptés à l'accueil du public.
 - Faciliter l'installation de jeunes médecins dans une structure offrant des services et des équipements mutualisés.
 - Améliorer l'offre médicale proposée aux habitants au sein des quartiers prioritaires.
 - Améliorer l'attractivité des quartiers pour le développement des professions médicales et paramédicales.
- ➤ La création d'un pôle de santé pluridisciplinaire permettrait le regroupement des professionnels sur un même site, dans des locaux adaptés à l'accueil du public. En effet, certains services médicaux sont proposés au sein de logements dont la visibilité et l'accessibilité ne sont pas aisées. De plus, la création d'un pôle dédié aux professions médicales améliorerait le sentiment de sécurité chez les professionnels, qui auraient par ailleurs la possibilité de mutualiser certains services ou équipements.

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain, la réalisation de ce type d'équipement est envisagée au sein ou à proximité immédiate des deux quartiers.

Exemple d'action:

<u>Implantation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire</u> au sein ou à proximité des quartiers prioritaires. Si le dispositif de MSP apparaît trop contraignant, prévoir, dans les nouveaux programmes d'activités, la création de locaux adaptés aux professions libérales.







Enjeu territorial: LUTTER CONTRE LE SENTIMENT D'INSECURITE

Objectif stratégique: Poursuivre et renforcer les dispositifs de prévention situationnelle dans les quartiers

Public:

Ensemble de la population des QPV

Acteurs:

ANRU
Associations de locataires
Bailleurs
Services de l'Etat :
DRIHL, Police Nationale
RATP
Villes

Partenaires de la ZSP et des CLSPD

Outils:

CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

GUP (Gestion urbaine de Proximité)

NPNRU d'intérêt National

NPNRU d'intérêt régional

Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

ZSP (Zone de Sécurité Prioritaire)

Indicateurs:

Nombre de réunions de la GUP

Nombre d'actions en faveur du respect du

Objectifs opérationnels communs

- Poursuivre le développement de l'implication des habitants dans la gestion urbaine du quartier, en s'appuyant sur les associations de locataires, les « réunions de pied d'immeubles », voire mettre en place de nouveaux formats pour « impliquer » les habitants dans la préservation et l'entretien de leur cadre de vie.
- ➤ Etudier la possibilité de créer des jardins familiaux dans le cadre des PRU, en collaboration avec les bailleurs, ces jardins pouvant être portés par une structure associative à créer et à accompagner dans la durée pour gérer l'espace.
- Développer les actions de sensibilisation au respect du cadre de vie, sur des formats existants portés par les centres sociaux de Boissy-Saint-Léger, Chennevières et de Champigny) ou en en créant de nouveaux (« diagnostics en marchant » par exemple).

Objectifs opérationnels spécifiques à Boissy-Saint-Léger

- Réfléchir à la mise en place d'une GUP commune entre Boissy-Saint-Léger et Limeil-Brévannes, puisque les bailleurs sont identiques et que les problématiques de cadre de vie et de fonctionnement du quartier ne se limitent pas aux frontières administratives.
- Etudier le renforcement de la présence humaine de proximité sur le quartier, notamment en envisageant la mise en place d'une équipe de médiateurs.
- Rendre le quartier plus lisible et plus tranquille en intervenant dans le cadre du NPNRU sur l'amélioration de l'éclairage, l'amélioration des circulations et la résorption des recoins et des lieux inaccessibles.

Objectifs opérationnels spécifiques à Chennevières-sur-Marne

Poursuivre et renforcer la dynamique mise en place autour de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), pour structurer le partenariat Ville / bailleurs / forces de l'ordre et permettre







cadre de vie

d'intervenir rapidement sur les dysfonctionnements constatés :

- Initier un travail en commun avec Champigny pertinent pour les îlots limitrophes de Chennevières,
- Mettre en place une GUP « chantier » en commun avec Champigny tout au long des travaux menés dans le cadre du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine (PRU).
- Poursuivre la dynamique initiée dans le cadre des dispositifs Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) :
 - poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2014 / 2017, signée le 7 octobre 2014 et articulée autour de 3 programmes d'actions :
 - à l'intention des jeunes exposés à la délinquance,
 - pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.
 - pour améliorer la tranquillité publique.

Ces 3 programmes sont déclinés en 6 objectifs opérationnels (2 par programmes) et 26 actions à développer dans ce cadre.

- Dans le cadre des travaux de la ZSP, mettre en place un service de médiation inter-bailleurs, en précisant les missions attendues des médiateurs.
- Renforcer la présence humaine de proximité sur le quartier, notamment la présence des éducateurs de rue, aujourd'hui trop peu nombreux au Bois l'Abbé.







Enjeu territorial : AMELIORER LE CADRE DE VIE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES ET LEUR IMAGE

Objectif stratégique : Assurer la qualité urbaine des quartiers de la Haie Griselle et du Bois l'Abbé

Public:

Habitants des quartiers

Acteurs:

ANRU
Bailleurs sociaux
Caisse des Dépôts et
Consignations
Communauté
d'Agglomération
Conseil Départemental
DRHIL
Villes

Outils:

NPNRU d'intérêt Régional

NPNRU d'intérêt National

Indicateurs:

Nombre de places de stationnements sousterrains utilisées

Nombre de points de liaisons inter-quartiers réaménagés

Objectifs opérationnels spécifiques à Boissy-Saint-Léger

- Maintenir le caractère de Parc habité de la Haie Griselle:
 - Requalifier les espaces de circulation comme de loisirs : tunnels, placettes, cheminements... et développer des actions de sensibilisation pour assurer leur propreté.
 - Accroitre les vues vers les lacs depuis les espaces collectifs majeurs et favoriser les accès aux berges, dans le respect des continuités écologiques devant être pensées à l'échelle du quartier et au-delà.
 - Travailler les perméabilités avec le quartier Savereau, et le reste de la ville pour désenclaver le quartier, actuellement coupé du reste de la ville par la voie ferrée, la RN 19 et le centre commercial.
 - Veiller à la qualité de la biodiversité et des paysages : recensement à établir et intervention à programmer dans le cadre du NPNRU.
 - Améliorer l'usage des stationnements en sous-terrain par le biais d'un dialogue inter-bailleurs.
- Améliorer l'offre d'équipements publics : réhabilitation de l'école Prévert avec un nouvel office de restauration et un nouveau gymnase, isolation thermique par l'extérieur des quatre écoles du groupe scolaire Rostand, création d'un jardin partagé, ravalements de la crèche collective et du centre social.
- Clarifier à l'occasion de la requalification urbaine du quartier le statut des espaces extérieurs en tenant compte de leurs usages, publics et privés, en vue de l'amélioration de la gestion de ces espaces en lien notamment avec la reconquête des parkings souterrains.

Objectifs opérationnels spécifiques à Chennevières-sur-Marne

- Ouvrir le quartier du Bois l'Abbé en retissant les continuités urbaines au sein du quartier et avec son environnement :
 - Se doter d'une véritable stratégie d'implantation des équipements et d'accueil des publics à l'échelle communale et intercommunale, pour donner aux populations de « bonnes raisons » de se déplacer en dehors et vers le quartier.
 - Travailler au désenclavement du quartier et l'ouvrir sur









- les espaces verts de la Plaine des Bordes.
- Redéfinir une centralité autour de la « Colline », en y implantant des équipements, notamment un « pôle pluridisciplinaire de santé ».
- Délimiter mieux les abords des résidences, afin de mieux distinguer l'espace public de l'espace privé.
- Adapter le bâti aux enjeux climatiques et de consommation énergétique, en s'appuyant sur la réhabilitation des résidences.
- Mettre en œuvre un Projet de Rénovation Urbaine (PRU) au plus près des habitants dès la phase travaux :
 - Construire une communication innovante, notamment autour de la Maison du Projet (pouvant être itinérante), en concertation avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).
 - Mener des actions pour capitaliser et conserver la mémoire du quartier (le vécu des habitants, son évolution dans le temps, etc.), en mobilisant des supports permettant de valoriser ces témoignages (pratiques artistiques, films, etc.).

Exemples d'actions:

<u>Chantiers éducatifs</u>: chantiers de 8 à 10 jours en direction des 16/25 ans marginalisés ou en voie de marginalisation (identifiés par les services Jeunesse, la mission locale ou le centre social) pour la réhabilitation ou la mise en valeur de certains espaces publics.







Enjeu territorial : REDUIRE LA FRACTURE TERRITORIALE ET SOCIOLOGIQUE AU SEIN DES TERRITOIRES COMMUNAUX

Objectif stratégique : Favoriser la mobilité des habitants des quartiers prioritaires

Public:

Habitants des QPV

Acteurs:

ANRU
Bailleurs
Caisse des Dépôts et
Consignations
Communauté
d'Agglomération
Conseil Départemental
RATP
Villes

Outils:

NPNRU d'intérêt Régional

NPNRU d'intérêt National

Ateliers Mobilités RATP

ZAC de la Charmeraie

Indicateurs:

Nombre et longueur de liaisons douces créées

Nombre d'aménagements nouveaux en faveur des déplacements cyclables

Objectifs opérationnels spécifiques à Boissy-Saint-Léger

- S'appuyer sur le caractère de Parc habité de la Haie Griselle pour valoriser les circulations douces et la circulation des personnes à mobilité réduite au sein du quartier et les perméabilités avec la commune de Limeil-Brévannes dans un objectif de confort des déplacements interne et de renforcement de son attractivité au-delà des frontières communales.
- ➤ Intégrer le quartier dans le réseau des transports publics actuels et en projet : améliorer le maillage vers Créteil, la gare de Créteil Échat (Ligne 15 du Grand Paris), transport en commun Sucy-Orly, Téléval, etc.
- Profiter du projet d'aménagement de la ZAC de Charmeraie pour fluidifier l'accès à la gare, et notamment la complémentarité modes doux / bus / RER, et au reste de la commune depuis le quartier de la Haie Griselle, et inversement.
- Impulser l'usage du vélo urbain et / ou de loisirs. Répondre à cet objectif en développant une réflexion au niveau du stationnement résidentiel (capacité, sécurité, praticité).
- Améliorer l'offre bus existante, en fréquence et amplitude, pour desservir le quartier et permettre l'accès aux zones d'emplois à proximité.
- Impulser de nouvelles pratiques de mobilité au travers d'initiatives locales et / ou citoyennes (pédibus, covoiturage, auto partage, etc.).
- Pacifier la mixité des usages et restreindre l'utilisation des deux roues motorisés à l'intérieur du quartier.

Objectifs opérationnels spécifiques à Chennevières-sur-Marne

- Offrir un cadre plus adapté à la mobilité douce, dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU), pour faciliter les déplacements entre les deux « parties » de la commune et ouvrir le quartier sur la Plaine des Bordes.
 - Encourager notamment l'usage du vélo pour les déplacements Bois l'Abbé Centre ville :
 - Travailler avec le Conseil départemental à l'aménagement









d'un maillage cohérent de pistes cyclables, notamment pour relier le Bois l'Abbé au centre-ville de Chennevières.

- Faciliter et sécuriser le franchissement de la RD4.
- Réfléchir à la mise en place de solutions pratiques et sécurisées de stationnement vélo au Bois l'Abbé.
- Accompagner les habitants du Bois l'Abbé dans leur mobilité (accompagner à une meilleure lisibilité de l'offre de transports sur le territoire, habituer les habitants à être mobiles, valoriser cette mobilité), en mettant en place :
 - Des ateliers mobilité auprès de certains publics, en s'appuyant sur ceux déjà mis en place par la Maison Pour l'Emploi en lien avec la RATP (lecture cartes, simulations de trajets, etc.).
 - En imaginer des prolongements, en organisant des déplacements « inhabituels » accompagnés en région parisienne, pour créer des « occasions » de se déplacer.







Enjeu territorial : REDUIRE LA FRACTURE TERRITORIALE ET SOCIOLOGIQUE AU SEIN DES TERRITOIRES COMMUNAUX

Objectif stratégique : Favoriser la mixité sociale au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Public:

Habitants des QPV

Acteurs:

ANRU
Bailleurs
Caisse des Dépôts et
Consignations
Communauté
d'agglomération
Promoteurs de logements

Outils:

NPNRU : conventions pour quartier d'intérêt Régional et d'intérêt National

Convention interbailleurs sur la question du peuplement

Indicateurs:

Part de logements sociaux Répartition des logements sociaux par types de financement

Objectifs opérationnels communs

Dans la mesure où les quartiers du Bois l'Abbé (intérêt national) et de la Haie Griselle (intérêt régional) sont retenus dans le cadre du NPNRU, les projets de renouvellement urbain qui seront mis en place serviront de levier pour introduire davantage de mixité sociale dans les quartiers prioritaires.

- Développer de nouveaux programmes en accession (directe ou sociale) à la propriété au sein des quartiers.
- Reconfigurer de l'offre du parc social dans le cadre des réhabilitations (taille des logements, adaptation des logements au vieillissement d'une partie de la population et aux enjeux énergétiques).
- ➤ Définir des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale dans le cadre des attributions de logements sociaux et des mutations et les inscrire dans le cadre de la convention inter-bailleurs.

Exemples d'actions:

Prévoir dans les projets de renouvellement urbain, des <u>secteurs de valorisation foncière</u> pour le développement de programmes de logements diversifiés (locatifs sociaux, mais aussi en accession sociale et privée).

Des secteurs de ce type ont d'ores et déjà été identifiés dans le cadre des études de renouvellement urbain du Bois l'Abbé, dans l'objectif d'y permettre le développement de nouveaux programmes de logements en accession. De même, le programme de la ZAC de la Charmeraie à Boissy-Saint-Léger prévoit une offre conséquente de 650 logements favorisant la mixité sociale.







Enjeu territorial: FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI

Objectif stratégique : Favoriser l'emploi des personnes les plus touchées par le chômage, en utilisant les emplois aidés et dispositifs d'aide à l'emploi

Public:

Jeunes Femmes Personnes éloignées de l'emploi

Acteurs:

Associations
Centre sociaux culturels
Conseil Départemental
Etat
OFII
RATP
Service Public de l'Emploi

Outils:

Emplois d'avenir, CUI-CAE, Dispositifs de l'Insertion par l'Activité Economique, le CIVIS

<u>Indicateurs:</u>

Nombre et pourcentage de participants accédant à l'emploi

Objectifs opérationnels spécifiques à Boissy-Saint-Léger

- Créer les conditions permettant aux femmes d'accéder à l'emploi :
 - Accompagner les femmes dans la maîtrise des savoirs de base (lecture, écriture, etc.), développer les actions de formation initiale et qualifiante, notamment pour celles d'origine étrangère, aider à l'accès aux modes de gardes de jeunes enfants (développement de modes alternatifs à envisager : crèche éphémère ou itinérante etc.) et valoriser la mixité professionnelle en proposant des découvertes des métiers notamment pour le public féminin.
- Permettre la découverte des métiers et du monde de l'entreprise :
 - Favoriser la compréhension du monde de l'entreprise en développant le parrainage des demandeurs d'emploi et des jeunes suivis par les missions locales, les possibilités de stage (principe d'une bourse de stages à étudier)
- Lever les freins à l'emploi, notamment pour les publics jeunes :
 - Développer l'accès au logement des moins de 25 ans et soutenir la mobilité dans le département par une aide au transport ou à l'obtention du permis de conduire.
 - Favoriser l'émergence d'un projet professionnel pour les jeunes, notamment grâce aux entreprises boisséennes pouvant être pourvoyeuses de stages.
 - Mettre en place des actions visant à lever les freins linguistiques et à maîtriser les techniques de recherche d'emploi (ateliers sociolinguistiques et de maîtrise des outils numériques, animation d'ateliers d'écriture pour aider à la construction des lettres de motivation, entrainement aux tests psychotechniques, etc.).
 - Pérenniser les ateliers numériques visant à accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs recherches ainsi que le développement du fond dédié à l'emploi à la médiathèque.
- Développer l'accès aux dispositifs d'insertion, aux emplois aidés et aux aides en matière de création d'entreprise :
 - Proposer des projets dédiés à l'Insertion par l'Activités Economique, notamment les chantiers d'insertion, pour les









publics les plus éloignés de l'emploi, en développant le nombre de places dans les structures d'insertion.

- Faire connaître l'offre de services apportée aux créateurs d'entreprise et la mettre en parallèle avec l'offre de services Pôle emploi grâce à l'action notamment de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne.
- Mettre en réseau les acteurs intervenant dans le cadre des clauses d'insertion (Collectivités, Entreprises, etc.).
- Développer les contrats aidés (emplois d'avenir, CUI, contrat starter, etc.) en en faisant la promotion auprès des jeunes et des bénéficiaires potentiels.
- Développer l'alternance pour les jeunes (contrats d'apprentissage et de professionnalisation).

Objectifs opérationnels spécifiques à Chennevières-sur-Marne

- > Améliorer le niveau de formation des habitants.
 - Sur la thématique linguistique, le Conseil départemental du Val-de-Marne ouvre dans une certaine mesure son offre pour les publics non bénéficiaires du RSA (en tant qu'organisme intermédiaire de gestion des fonds FSE inclusion) ; des appels à projets seront lancés en ce sens.
- Améliorer l'accueil et le service offert aux habitants en matière d'accès à l'emploi.
 - Pour faciliter l'accueil des publics, des services de proximité peuvent être renforcés. Si Pôle Emploi n'envisage pas de mettre en place des permanences sur le quartier du Bois l'Abbé, des ateliers pourraient en revanche être délocalisés sur le quartier, par exemple à la Maison Pour l'Emploi.
- > Réfléchir avec l'ensemble des partenaires à des solutions répondant aux besoins des jeunes les moins qualifiés.
- Améliorer la réponse aux besoins des femmes en termes de mode de garde.

Exemples d'actions

<u>Atelier de français à visée professionnelle</u>: mise en place de cours hebdomadaires de 2h regroupant une douzaine de participants pour l'apprentissage du français, la définition du projet professionnel et la formation aux techniques de recherche d'emploi (recherche d'offres, rédaction de CV et lettres de motivation, préparation d'entretiens).

<u>Atelier Projet Emploi</u>: Au sein des missions locales, un suivi spécifique est mis en œuvre en fonction du besoin, soit en matière de projet professionnel (visite d'entreprises, interview de professionnels, enquête métier, stage,...) soit en matière de communication (CV, photo, langage, entretien vidéo, relooking, etc.).









Enjeu territorial: FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI

Objectif stratégique : Travailler à la rencontre des entreprises du territoire et des habitants

Public:

Jeunes, femmes et toutes les personnes éloignées de l'emploi Entreprises locales Demandeurs d'emploi

Acteurs:

Bailleurs
CAHVM
Caisse des Dépôts et
Consignations
Conseil Départemental
DIRECCTE
Entreprises du territoire
Missions locales
Pôle Emploi
RATP
Villes

Outils:

Contrats aidés,
Dispositifs de l'Insertion
par l'Activité Economique,
le CIVIS,
Forums emploi
Charte Nationale
Entreprises et Quartiers
GPTEC (Gestion
Prévisionnelle Territoriale
des Emplois et des
Compétences)

Indicateurs:

Nombre de jeunes suivis

Nombre et pourcentage de participants accédant à l'emploi

Nombre d'entreprises impliquées

Objectifs opérationnels communs

- S'appuyer sur le point d'orgue des évènements « Journée pour l'Emploi / Forum Emploi », qui constituent un premier niveau de partenariat avec les entreprises locales, et sur ses acquis pour dépasser le cadre d'une manifestation ponctuelle.
- ➤ Si la charte nationale « Entreprises & Quartiers » signée avec les grandes entreprises semble difficilement exploitable, il est en revanche peut-être opportun de développer une Charte locale avec les entreprises à l'échelon intercommunal. Cette Charte pourrait conforter la mise en place d'un club d'entreprises à Chennevières, tout comme il en existe déjà à Boissy-Saint-Léger et à Sucy-en-Brie. Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pourrait constituer une opportunité pour faire naître ce club. Une expérimentation pourrait être envisagée avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Objectifs opérationnels spécifiques à Boissy-Saint-Léger

- Créer des liens entre les collèges, les structures jeunesse (PIJ) et de l'emploi (Mission locale) afin de favoriser l'accompagnement global des - 25 ans et leur découverte du monde de l'entreprise via les PME locales.
- Mettre en place des actions de découverte des métiers et secteurs d'activités locaux et développer les possibilités de stages dans ces entreprises locales.
- Favoriser le parrainage entre les entreprises et les jeunes de missions locales, développer des actions de rencontres entreprises/publics en insertion ou en recherche d'emploi (développer ainsi l'apprentissage des codes sociaux de l'entreprise).
- Permettre aux jeunes du quartier l'accès à l'emploi dans le secteur, notamment grâce à une banque unique d'informations sur les entreprises locales ou du bassin dans son ensemble.
- > Conforter et développer le Club entreprises, réseau d'entreprises locales.









Faciliter à l'échelon communal la mise en réseau entre monde économique local et les demandeurs d'emploi à travers des conventions avec Pôle Emploi et la Mission locale.

Objectifs opérationnels spécifiques à Chennevières-sur-Marne

- Poursuivre la démarche de GPTEC (Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences) initiée par la Maison Pour l'Emploi de Chennevières-sur-Marne :
 - dans un cadre technique et territorial adapté allant au-delà des limites communales. Le travail initié pour mutualiser des actions de formation auprès d'employeurs mérite d'être poursuivi et intensifié.
 - en lien avec les bailleurs, par exemple Immobilière 3F, qui travaille d'ores et déjà avec Pôle Emploi pour former de futurs gardiens d'immeubles. Ce dispositif expérimenté en Seine-Saint-Denis pourrait être testé sur le territoire communautaire voire à l'échelon départemental, en lien avec les acteurs du territoire, et notamment Pôle Emploi, pour anticiper les départs à la retraite.
 - dans le domaine de l'animation périscolaire puisqu'une grande partie des animateurs sont vacataires (deux tiers à Chennevières). Un plan de formation est prévu pour qualifier ces animateurs. L'objectif est d'accroître le nombre de formations diplômantes. Les jeunes ressortissants de la Politique de la Ville sont d'ores et déjà mobilisés sur ces emplois, avec notamment le concours de la Mission Locale des Bords de Marne. Il est précisé d'ailleurs que l'objectif de faciliter la mobilité des jeunes hors des quartiers doit rester présent.

Dans le cadre du Contrat de Ville, il serait opportun de poursuivre le travail sur le développement de l'employabilité des jeunes (appropriation des codes de l'entreprise notamment). Pour ce faire, des ateliers pourraient être mis en place au sein du service municipal jeunesse (SMJ).

- Optimiser et développer des outils qui existent ou qui ont existé :
 - Développer le parrainage, par exemple, si des moyens sont dégagés (aujourd'hui, seul 0,5 jour par semaine est consacré à l'animation du dispositif). De même, sur le groupement de créateurs que porte la Mission locale, les moyens font défaut (attente de fonds Fonds Social Européen [FSE]).
 - Développer un projet de « marketing social apprentissage » par la Mission locale des Bords de Marne. L'approche et la méthode, déjà développées par le passé, consistent à missionner les jeunes pour mieux appréhender le processus de recrutement des entreprises. Ce projet pourrait mélanger les publics (hors jeunes) et entrer dans le cadre des démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).









- Le développement des relations avec l'entreprise et le développement de tous ces projets pourraient symboliquement être renforcés si la Mission locale pouvait intégrer des locaux dans l'Hôtel d'entreprises communautaires, lui permettant ainsi de rester sur le Bois l'Abbé.

Exemples d'actions:

Evènements « <u>Journée pour l'Emploi</u> / <u>Forum Emploi</u> » : organisation d'un forum dédié à l'emploi et aux rencontres économiques regroupant une cinquantaine d'entreprises dans l'objectif de permettre :

- des rencontres et des entretiens de recrutement,
- des conseils en matière de recherches d'emploi, de formations et de définition de projets professionnels,
- la diffusion d'informations sur les aides à l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle,
- la diffusion d'informations sur les dispositifs de soutien à la création d'entreprise.



Forum Emploi de Chennevières-sur-Marne (édition 2015)







Enjeu territorial: RENFORCER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Objectif stratégique : Encourager et accompagner la création et l'implantation d'entreprises et d'emplois

Public:

Entreprises locales Demandeurs d'emploi

Acteurs:

ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique).
Aménageurs
ANRU
Bailleurs
Caisse des Dépôts et Consignations
Club d'entreprises
Communauté
d'Agglomération
EPARECA
Promoteurs
Villes

Outils:

Dispositif « Territoires entrepreneurs »

GPTEC (Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences)

Clause d'insertion dans les marchés

Chantiers éducatifs ou d'insertion

Formations certifiantes et qualifiantes

Plan d'Accès à la Création d'Entreprises

Objectifs opérationnels communs

- ➤ Créer un « Centre d'Entrepreneuriat » qui permettrait notamment de porter le Point d'Accès à la Création d'Entreprise (PACE), actuellement installé dans les locaux de la Mission Locale des Bords de Marne. Ce centre pourrait également porter une pépinière et une couveuse d'entreprise de manière à compléter la chaîne de service autour de la création d'entreprise. Ce centre pourrait idéalement être implanté au sein d'un des quartiers prioritaires.
- Favoriser la création d'entreprises pour les jeunes de de 26 ans, en lien avec les Missions Locales, notamment en créant un groupement jeunes créateurs afin de favoriser l'ancrage local des porteurs de projet.

Objectifs opérationnels spécifiques à Boissy-Saint-Léger

- > Soutenir l'implantation des entreprises, en particulier les entreprises nouvellement créées
- Créer les conditions permettant l'accueil de nouvelles entreprises dans le quartier ou à proximité immédiate : requalification du Parc d'activités de la Haie Griselle, requalification de la tour Boissy 2, etc.
- Valoriser les commerçants et entreprises du secteur à travers notamment la création d'une page internet dédiée.

Objectifs opérationnels spécifiques à Chennevières-sur-Marne

- Sur le thème de la création d'entreprise, développer une action d'information/sensibilisation de proximité avec les locataires par les bailleurs, en lien avec l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Ce type d'action ayant déjà été porté par Immobilière 3F en Seine-Saint-Denis, pourrait le cas échéant être développé dans le Val-de-Marne, et plus particulièrement au Bois l'Abbé en 2016.
- Renforcer les partenariats entre l'Hôtel d'entreprises communautaire du Bois l'Abbé à Chennevières-sur-Marne et l'Hôtel d'activités de Champigny-sur-Marne pour favoriser le parcours résidentiel des jeunes entreprises.







Indicateurs: > Repenser la stratégie de développement autour des avantages liés aux « Territoires entrepreneurs » afin que le Nombre d'entreprises quartier du Bois l'Abbé en tire pleinement une plus-value. créées au sein du quartier Nombre d'emplois présents dans le quartier







Enjeu territorial: RENFORCER L'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Objectif stratégique : Anticiper les retombées locales du Grand Paris et des projets d'aménagements structurants : Grand Paris Express, ZAC de la Charmeraie, déviation de la RN19. NPNRU

Public:

Entreprises locales Demandeurs d'emploi

Acteurs:

Aménageurs ANRU Conseil Départemental EPARECA Promoteurs Service Public de l'Emploi Villes

Outils:

GPTEC (Gestion Prévisionnelle Territoriale des Emplois et des Compétences)

Clause d'insertion dans les marchés

Chantiers éducatifs ou d'insertion

Formations certifiantes et qualifiantes

Indicateurs:

Nombre de chantiers d'insertion initiés

Nombre d'heures d'insertion réalisées

Objectif opérationnel commun

Développer le recours à la clause d'insertion dans les marchés publics.

Pôle Emploi et certaines Missions Locales sont d'ores et déjà prescripteurs, les services sociaux et de l'insertion du Conseil départemental du Val-de-Marne pourraient l'être également.

Sur ce sujet, les bailleurs, et notamment Immobilière 3F, peuvent développer des Chantiers d'Insertion et des chantiers éducatifs en diversifiant les activités de manière à pouvoir intégrer des jeunes et des femmes.

Objectifs opérationnels spécifiques à Boissy-Saint-Léger

- Dynamiser le tissu économique local en s'appuyant sur les projets d'aménagement structurants de la ZAC de la Charmeraie, la déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger et le futur transport en commun desservant Orly – Sucy.
- Profiter du PRU pour favoriser la mise en place de postes et chantiers d'insertion.

Objectifs opérationnels spécifiques à Chennevières-sur-Marne

- S'appuyer sur les possibilités offertes par le désenclavement annoncé du quartier du Bois l'Abbé à horizon 2020 (gares du Grand Paris, BHNS Altival).
- Anticiper les retombées économiques (aménagements de nouvelles zones d'activité) esquissées dans le réaménagement du secteur VDO et travailler au développement et à l'accès à l'emploi endogène (GPECT, clauses d'insertion, accès de certains publics à des formations certifiantes et qualifiantes etc.).
- Dans le cadre du PRU du Bois l'Abbé, l'ingénierie pour la mise en place de la clause d'insertion devrait être travaillée. L'opportunité de l'affectation d'un poste de facilitateur est posée.







Les conventions d'application du contrat de ville

La rédaction du contrat de ville implique l'élaboration et la signature de différentes conventions d'application qui peuvent être thématiques et/ou territoriales.

Devront ainsi être intégrés à la démarche du contrat de ville :

- les conventions de renouvellement urbain qui seront établies pour la Haie Griselle dans le cadre du NPNRU d'intérêt régional et pour le Bois l'Abbé dans une démarche de NPNRU d'intérêt national. Ces conventions de renouvellement urbain devront répondre aux objectifs fixés dans le contrat de ville et en constitueront des conventions d'application. Elles seront élaborées à l'issue d'un protocole de préfiguration et s'appuieront sur les enjeux identifiés en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain, mais également de cohésion sociale et de développement économique.
- le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la commune de Chennevières-sur-Marne.
- le pacte financier et fiscal de solidarité portant sur l'ensemble des leviers d'action favorisant la solidarité intercommunale : mutualisation des recettes et des charges, mécanismes de révision des attributions de compensation, fonds de concours, dotations de solidarité, critères du FPIC, etc. Ce travail devra être initié tout en prenant en compte le calendrier de mise en place des Etablissements Publics de Territoire (EPT) qui induira un changement d'échelle territoriale pour l'élaboration de ce type de document.
- la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties entre l'État, les communes, la Communauté d'Agglomération et les organismes HLM permettra d'assurer un socle d'engagements de qualité de service (conditions collectives d'habitat, gestion urbaine de proximité,...). Tout comme le pacte financier, le travail d'élaboration de cette charte devra tenir compte de la mise en place des Etablissements Publics de Territoire (EPT) qui induira de la même façon un changement d'échelle de réflexion.
- la convention intercommunale visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville. Au vu du calendrier d'élaboration du contrat de ville, la rédaction de cette convention n'a pu être engagée. Elle a vocation à être co-construite avec les bailleurs dans les mois qui suivront la signature du présent contrat.







VI. Le suivi et l'évaluation







Modalités de suivi

Le suivi de la mise en œuvre des objectifs opérationnels chiffrés et des actions qui en découleront seront assurés par l'équipe projet communautaire en lien avec les deux équipes projet communales et les services de la Préfecture.

Chaque fois que cela sera nécessaire, le comité de suivi sera réuni afin d'examiner les différentes étapes : intégration des objectifs opérationnels dans les appels à projet, dans les propositions qui y seront faites, pendant la mise en œuvre des actions et au moment de leur bilan. L'objectif de cette démarche sera de contrôler, voire corriger si nécessaire, le juste équilibre entre les objectifs fixés initialement, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus.

Ce suivi des contrats portera nécessairement sur l'engagement des moyens humains et des crédits.

Modalités d'évaluation

En matière d'évaluation, chaque fiche relative à un objectif stratégique a induit la recherche d'indicateurs. Ce travail devra nécessairement être poursuivi dans le cadre des appels à projet et des programmes d'action annuels.

Ainsi, un travail de sensibilisation à l'évaluation pourra être engagé auprès des différents intervenants, qu'ils soient financeurs ou porteurs de projets.

Comme indiqué précédemment, le comité de pilotage sera l'instance de validation des évaluations annuelles des actions menées et pluriannuelles des objectifs atteints. A ce titre, une évaluation poussée pourrait être envisagée à l'issue des deux premières années du contrat.









VII. Les engagements des signataires

Les différents partenaires intervenant dans la Politique de la Ville ont transmis à la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne leur contribution au présent contrat de ville. Leur apport, intégré dans les pages à suivre, reflète leur engagement au sein des QPV de la Haie-Griselle et du Bois l'Abbé.









Etat

Les Ministères se sont engagés à soutenir la Politique de la Ville à travers la signature de 12 conventions interministérielles pluriannuelles. Les priorités de l'Etat se déclinent dans les Contrats de Ville selon les besoins repérés et en fonction des moyens dont dispose l'administration territoriale de l'Etat.

Développement de l'activité économique et de l'emploi

- 1) Créer, développer et maintenir de l'activité économique au sein des QPV :
- Soutenir la création d'entreprise et le réaménagement de commerces et de locaux dans les quartiers, en partenariat avec l'EPARECA et / ou la CDC
- Mettre en oeuvre la charte « entreprises et quartiers »
- 2) Favoriser l'accompagnement renforcé des résidents des QPV :
- Favoriser l'accompagnement des jeunes par les Missions Locales
- Mobiliser les dispositifs de formation en alternance notamment l'apprentissage
- Augmenter le nombre d'habitants des QPV dans les SIAE et soutenir l'implantation de SIAE dans le département
- Soutenir le parrainage dans les QPV en s'appuyant sur le réseau des acteurs économiques
- 3) Favoriser l'accession des résidents des QPV :

Mobiliser les contrats aidés en faveur des résidents des QPV :

- Contrats d'avenir
- CUI secteur marchand et non marchand
- Contrats Starter
- Adultes relais
- 4) Saisir les opportunités d'emploi des projets territoriaux structurants :

Privilégier l'accès des habitants des QPV aux clauses sociales d'insertion.

Renouvellement urbain et cadre de vie

- Diversifier l'habitat et en améliorer la qualité afin de favoriser les mobilités résidentielles
- Identifier les interventions à mener sur le parc existant
- Développer la Gestion Urbaine de Proximité en contrepartie de l'abattement de TFPB
- Mettre en œuvre des conventions de peuplement pour améliorer l'équilibre social dans les QPV
- Soutenir les copropriétés dégradées via l'ANAH









Cohésion sociale

Education et parentalité

- Mettre en cohérence tous les dispositifs de l'Etat contribuant à la réussite éducative
- Accueillir plus d'enfants de moins de 3 ans en maternelle
- Développer le dispositif « plus de maîtres que de classes »
- Renforcer l'accompagnement éducatif
- Renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire
- Développer les partenariats avec les acteurs de la formation et de l'orientation
- Soutenir la parentalité dans un cadre scolaire ou périscolaire

Jeunesse

- Soutenir les dispositifs Erasmus + en faveur de la mobilité européenne et internationale des ieunes
- Doubler le nombre de missions de Service Civique d'ici fin 2016
- Développer les formations qualifiantes pour les animateurs

Sport

- Accroître les pratiques sportives des jeunes et des femmes habitant les QPV
- Professionnaliser les associations sportives qui interviennent dans les QPV

Egalité femmes / hommes

- Mener des actions de prévention situationnelle avec des femmes (marche exploratoire des femmes)
- Porter une attention particulière à l'égal accès des femmes à l'emploi, à la santé et aux droits.

Culture

- Favoriser l'éducation artistique et culturelle dans les QPV.

Discrimination

- Encourager les actions de sensibilisation et de formation des acteurs de terrain afin de lutter contre les stéréotypes.

Intégration

En complémentarité de l'action de l'OFII, poursuivre le financement des ateliers sociolinguistiques (ASL) pour une meilleure autonomie sociale et une meilleure compréhension des valeurs de la République Française, de la part des migrants habitant en QPV.

Accès aux droits

- Favoriser l'accès aux droits des habitants des QPV par le soutien des structures locales (CDAD et ses antennes).











Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne

La Communauté d'agglomération s'engage à :

- Assurer, conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le pilotage stratégique du contrat de ville 2015-2020 sur les quartiers de la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger et du Bois l'Abbé à Chennevières-sur-Marne, ainsi que la mission de veille sur l'évolution du quartier de la Fosse Rouge Cité Verte à Sucy-en-Brie ;
- Coordonner, en lien avec l'Etat, les communes et les signataires du Contrat de Ville, l'animation, le suivi et l'évaluation des actions sur toute la durée du Contrat de Ville ;
- Appuyer les actions relevant des compétences et des projets reconnus d'intérêt communautaire en matière de politique de la ville, et notamment dans les domaines de la santé (soutien aux SAMI) ;
- Mobiliser ses politiques de droit commun entrant dans les compétences communautaires, notamment l'habitat et le développement économique, pour la mise en œuvre du présent contrat dans les quartiers cibles : actions visant à faciliter la création et l'implantation d'activités dans les quartiers prioritaires ; participation aux évènements destinés à assurer le développement de l'Emploi.









Ville de Boissy-Saint-Léger

La Ville de Boissy-Saint-Léger s'engage à :

- Contribuer pleinement à la mise en œuvre de la politique définie en faveur des quartiers prioritaires pour la période 2015-2020 en signant le Contrat de Ville ;
- Participer à la gouvernance du Contrat de Ville ;
- Animer, au niveau local, les déclinaisons des objectifs opérationnels du contrat;
- Soutenir le Conseil citoyen, actif depuis février 2015, dans le quartier de la Haie Griselle ;
- Promouvoir les dispositifs communaux permettant de répondre aux 3 piliers du contrat de ville à travers, notamment :
 - 1) Pour le pilier 1 relatif au renforcement de la Cohésion sociale
 - <u>Education</u>: actions de réussite éducative, actions de prévention du décrochage scolaire, actions d'accompagnement à l'orientation
 - <u>Parentalité et accès aux droits</u> : actions de soutien à la fonction parentale, actions d'information et d'aide à l'accès aux droits
 - <u>Lien social, citoyenneté et participation des habitants</u>: soutien aux associations, actions de médiation sociale et culturelle, prévention/gestion des conflits, éducation à la citoyenneté/au civisme
 - Santé: actions d'éducation et de prévention à la santé
 - <u>Culture, expression artistique et sport</u> : pratiques artistiques, culturelles et sportives, accès à l'offre et aux équipements culturels et sportifs
 - Prévention et lutte contre les discriminations
 - 2) Pour le pilier 2 relatif à l'amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain :
 - Mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier de la Haie Griselle
 - <u>Prévention situationnelle</u> : gestion urbaine de proximité, conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance,
 - 3) Pour le pilier 3 relatif au soutien à l'emploi et au développement économique
 - Emploi et insertion : actions en faveur de l'accès à l'emploi
 - <u>Développement économique</u> : actions en faveur de l'accueil des entreprises

La ville de Boissy-Saint-Léger et ses élu(e)s s'engagent résolument à mobiliser les services de la commune pour décliner, de façon privilégiée, dans le quartier de la Haie Griselle, les politiques de droit commun entrant dans les compétences communales : Education, Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Démocratie locale, Sports, Culture, Action sociale, Santé, Aménagement, Urbanisme, Logement.









Ville de Chennevières-sur-Marne

La Ville de Chennevières-sur-Marne s'engage à :

- Etre partie prenante de la mise en œuvre de la politique définie en faveur des quartiers prioritaires pour la période 2015-2020 en signant le Contrat de Ville ;
- Participer à la gouvernance du Contrat de Ville ;
- Contribuer à la mise en œuvre des objectifs opérationnels du contrat au niveau local :
- Soutenir la mise en œuvre du Conseil citoyen dans le quartier du Bois l'Abbé ;
- Animer les dispositifs en matière de politique de la ville entrant dans les champs de compétences communales suivants :
 - Projet de renouvellement urbain du quartier du Bois l'Abbé
 - Education : actions de réussite éducative, actions de prévention du décrochage scolaire, actions d'accompagnement à l'orientation
 - Parentalité et accès aux droits : actions de soutien à la fonction parentale, actions d'information et d'aide à l'accès aux droits
 - Lien social, citoyenneté et participation des habitants : soutien aux associations, actions de médiation sociale et culturelle, prévention/gestion des conflits, éducation à la citoyenneté/au civisme
 - Santé : actions d'éducation et de prévention à la santé
 - Prévention situationnelle : gestion urbaine de proximité, conseil local de sécurité et de prévention de la délinguance, zone de sécurité prioritaire
 - Emploi et développement économique : actions en faveurs de l'accès à l'emploi et de l'accueil des entreprises
 - Culture, expression artistique et sport : pratiques artistiques, culturelles et sportives, accès à l'offre et aux équipements culturels et sportifs
 - Prévention et lutte contre les discriminations
- Mobiliser les services de la commune pour décliner de façon privilégiée, dans le quartier du Bois l'Abbé, les politiques de droit commun entrant dans les compétences communales : Education, Petite enfance, Jeunesse, Démocratie locale, Sports, Culture, Action sociale, Santé, Aménagement, Urbanisme, Logement.









Education Nationale

L'accès à l'éducation et la lutte contre le décrochage scolaire sont des conditions essentielles de l'égalité des chances pour les enfants issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

A travers la mise en œuvre de la refondation de l'Ecole de la République, l'Education nationale répond à une double ambition :

Améliorer les performances de notre système éducatif

Réduire les inégalités sociales en faisant mieux réussir les élèves dès le plus jeune âge.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière sera portée à l'implantation des postes « Plus de maîtres que de classes » et les pôles « Accueil de moins de 3 ans » dans les quartiers politique de la ville, dans la limite des moyens attribués.

Mais c'est avant tout un travail partenarial bien compris qui permettra de mieux répondre aux besoins des élèves.

C'est pourquoi l'éducation nationale accompagne les actions dans et autour de l'école, qu'elles portent sur le suivi du travail scolaire, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, l'ouverture culturelle, l'accès à une pratique sportive, ou l'implication des familles, dont l'objectif sera de permettre un meilleur accès aux apprentissages.

Nous savons que l'intérêt porté par les parents aux activités de leur enfant est facteur de réussite.

C'est pourquoi les actions permettant de restaurer les parents dans leur rôle seront favorisées.

En lien avec les programmes de réussite éducative, une meilleure coopération avec les familles sera recherchée en développant les mesures et les actions leur permettant une plus grande implication dans le parcours scolaire de leur enfant.

La lutte contre le décrochage, priorité nationale, est réaffirmée et chaque établissement devra organiser un groupe de prévention du décrochage scolaire actif, en lien avec les acteurs locaux.

Renforcer le lien social et le mieux-vivre ensemble est une préoccupation dans les écoles. La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République oblige les établissements scolaires, à travers la mise en place d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, et les écoles, à un travail partenarial pour promouvoir la tolérance, le respect, l'égalité entre les filles et les garçons.

Enfin, l'éducation nationale s'engage à porter à la connaissance de ses personnels le présent contrat de ville.











Institution Judiciaire

• En matière d'aide aux victimes

La prise en compte des victimes des infractions pénales constitue un axe fort de l'action de l'Etat dans le département et une priorité d'action singulière pour l'autorité judiciaire.

Un nouveau schéma départemental d'aide aux victimes, faisant suite à celui de 1999, sera signé avant la fin de l'année. Il concerne les actions mises en oeuvre en faveur des victimes d'infractions pénales que celles-ci aient ou non déposée une plainte.

Le schéma départemental d'aide aux victimes a vocation a inscrire l'action des différents acteurs (institutionels ou associatifs) dans le cadre d'une organisation rationnelle reposant sur plusieurs principes directeurs :

- une attention particulière apportée aux victimes des infractions pénales commises dans le département
- l'identification et la prise en charge dans la durée des victimes le nécessitant
- une information simple, complète et aisément accessible aux victimes
- la gratuité du dispositif
- la compétence des professionnels intervenant dans le dispositif
- l'orientation de la victime vers l'intervenant le plus à même de répondre à ses besoins spécifiques
- l'identification claire du rôle et du périmètre d'intervention de chaque acteur du dispositif et la recherche des complémentarités
- Concrètement, le schéma départemental s'articule autour d'une part des accueils "généralistes" de proximité organisés en plusieurs lieux du département (tribunal de grande instance de Créteil, maisons de Justice et du Droit de Champigny et du Val de Bièvre, hôpital intercommunal de Créteil) que viennent complèter des permanences délocalisées. Ce dispositif, qui est propre à informer les victimes sur l'ensemble de leurs droits, s'adressent à l'ensemble des victimes quelque soit la nature de l'infraction dont elle est victime.

Le schéma départemental prévoit d'autre part des accueils "spécialisés" à vocation départementale dans un certain nombre de contentieux (notamment les violences intra familiales) présentant les enjeux sociétaux les plus forts.

• En matière d'accès au droit

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Val de Marne constitue l'organisme reconnu par l'institution judiciaire pour mener la politique d'accès au droit dans le département. Le CDAD a pour mission de recenser les besoins en matière d'accès au droit au sein du département, de définir une politique locale d'accès au droit en partenariat avec les acteurs locaux concernés, et de dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions conduites afin de satisfaire les besoins exprimés. Il fédère les financements de différentes origines, pilote et coordonne les actions en matière d'accès au droit. Le CDAD assure







également la qualité et l'efficacité des dispositifs d'accès au droit, notamment par un processus de labellisation et par la mise en réseau des acteurs.

• Le lien élus / territoire / Justice

La qualité de la relation entre le procureur de la République et les élus participe d'une bonne inscription de l'action du ministère public dans les différents territoires du département.

Afin de faciliter ce lien, il est proposé au Maire de désigner un "Correspondant Justice/Ville" propre à servir d'interface entre lui et les services du parquet.

Le "Correspondant Justice/Ville", qui est soumis au secret professionnel, pourra avoir, au choix du maire, pour mission, toutes ou partie des fonctions suivantes :

- * d'assurer le lien avec les responsables locaux de la police nationale s'agissant des infractions causant un trouble l'ordre public - article L 2211-3 du Code général des Collectivités Territoriales -
- * de participer au CLSPD ou CISPD et aux groupes de travail pouvant y être mis en œuvre
- * d'assurer la transmission des dénonciations d'infractions opérées par le Maire article 40 du Code de procédure pénale -
- d'assurer l'échange d'informations avec le parquet par le biais d'une adresse mail structurelle spécialement dédiée. Cet échange portera limitativement sur :
- . les décisions de classement sans suite, d'alternatives aux poursuites ou de condamnations définitives concernant les infractions ayant causé un trouble l'ordre public sur le territoire de la commune - article L 132-3 du Code de la sécurité intérieure
 - . les suites réservées aux dénonciations articles 40 du Code de procédure pénale
- . aux décisions de Justice, civiles ou pénales, dont la communication parait nécessaire la mise en oeuvre d'actions de prévention, de suivi ou de soutien, engagées ou coordonnées par l'autorité municipale - article L 2211-2 du CGCT -
- * de préparer les mesures de rappel l'ordre article L 2211-2-1 du Code général des collectivités territoriales - dans le cadre d'un protocole passé entre le Maire et le procureur de la République
- * de préparer les mesures de transactions en matière de contraventions commises au préjudice de la commune - article L 2212-5 du CGCT - et d'assurer le lien avec le procureur de la République pour l'homologation de la transaction
- * d'assurer le suivi et le développement des mesures de travaux d'intér t général TIG -

Une convention entre le Maire et le procureur de la République servira de support à ce dispositif.











Conseil Régional d'Ile-de-France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révise les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités.
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.









Conseil Départemental du Val-de-Marne

Par sa délibération n°2015-2.5.20 en séance du Conseil Départemental du 29 juin 2015, le Département a acté sa volonté d'être signataire des 12 contrats de ville et des conventions locales du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) d'intérêt national et régional du Val-de-Marne. Il a également adopté le principe de sept axes prioritaires d'intervention du Département dans les 12 futurs contrats de ville.

Une fois connus les engagements financiers des différents partenaires, des avenants déclineront localement les engagements concrets du Conseil Départemental sur tout ou partie de ces sept axes prioritaires et feront l'objet d'un passage en Commission permanente.

L'objectif de la politique du Département est que les quartiers en politique de la ville ne soient plus perçus comme des quartiers à difficulté mais à potentiels. Dans une logique d'un développement territorial équilibré et solidaire, cette transformation ne pourra se faire que s'ils deviennent de véritables quartiers de vie avec une réelle mixité fonctionnelle basée sur une fonction bien sûr d'habitat, mais également d'activité et d'emploi, d'éducation, de loisirs (culture et sports), et un cadre de vie de qualité (avec un habitat renouvelé, une desserte améliorée, des espaces naturels valorisés, des lieux de consommation adaptés aux besoins des habitants ...).

L'objectif également pour le Département est de se concentrer sur 7 axes prioritaires et lisibles d'intervention dans les contrats de ville, en y mobilisant les politiques de droit commun départementales et les crédits spécifiques de la politique de la ville (tant en fonctionnement qu'en investissement). Ces 7 axes sont les suivants :

- 1- Petite enfance : un développement des modes de gardes pour favoriser la socialisation des enfants et faciliter l'accès à l'emploi des parents
- 2- Un renforcement des équipements publics, sociaux, culturels et sportifs pour lutter contre le non-recours, faciliter l'accès aux droits et développer le mieux vivre ensemble
- 3- Ouvrir les collèges et les gymnases des collèges en dehors des plages horaires scolaires et créer un espace parents dans chaque collège
- 4- Un soutien affirmé aux initiatives associatives dans les quartiers pour soutenir la cohésion sociale, le bien vivre ensemble, l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté
- 5- Des actions de soutien au développement économique et l'emploi dans les quartiers
- 6- Une nouvelle convention cadre ANRU Conseil départemental État sur le NPNRU pour aboutir à un renouvellement urbain de tous les quartiers val-de-marnais
- 7- L'amélioration de la desserte de tous les guartiers val-de-marnais

En outre, le Conseil départemental a souhaité poursuivre son soutien aux actions sur l'ensemble des quartiers d'habitat social et ne pas se limiter à cette nouvelle géographie prioritaire afin d'éviter tout décrochage territorial des quartiers sortants de cette nouvelle politique de la ville.











Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville du Haut Val-de-Marne.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des guartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maitrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et







la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.



Caisse d'Allocations Familiales

La Caisse d'allocations familiales du Val de Marne, s'inscrit pleinement dans les orientations déterminées dans la Convention d'objectifs et de gestion, signée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales 2013 – 2017, relatives notamment à la conciliation entre vie professionnelle et familiale et à l'insertion des familles dans leur environnement socioéconomique. Aussi, la Caf voit dans l'émergence de la nouvelle génération des dispositifs « Politique de la ville » une opportunité de réaffirmer son intervention départementale et locale au service des familles aux côtés des partenaires locaux.

C'est à ce titre que la Caf du Val de Marne s'engage, par un soutien méthodologique et financier adapté, afin de développer ses offres partenariales sur les territoires reconnus au titre de la géographie prioritaire.

Ainsi, la Caf du Val de Marne renforce son soutien aux collectivités locales et aux associations œuvrant pour le soutien à l'exercice de la fonction parentale, le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, l'accompagnement aux loisirs et à la scolarité des enfants et des jeunes.

Quant aux développements relatifs au « Cadre de vie et au renouvellement urbain », la Caf poursuit ses efforts en accompagnant les projets favorisant l'animation de la vie sociale, et la rénovation et l'aménagement des logements notamment non décents ou indignes.

Au sein du troisième pilier « Développement économique et emploi », les services de la Caf du Val de Marne peuvent soutenir les professionnel(le)s de la Petite Enfance des territoires prioritaires, notamment en renforçant l'information aux familles, et en accompagnant les projets innovants facilitant l'insertion socioprofessionnelle des parents de jeunes enfants.

En dernier lieu, la Caf du Val de Marne s'engage à concourir à la réussite des prérogatives transversales des nouveaux contrats de ville que sont l'égalité femmes/hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations.









Pôle Emploi

Mobiliser et territorialiser l'offre des services des opérateurs du service public de l'emploi, et les dispositifs de droit commun des politiques de l'emploi et du développement économique

Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les QPV

Assurer l'intégration des quartiers prioritaires dans les politiques des acteurs territoriaux

Pôle Emploi s'inscrit par son offre de service généraliste dans :

La qualification/formation de ses Demandeurs d'emploi avec le service public de l'emploi, la période de mise en situation milieu professionnelle (PMSMP) la promotion de l'alternance, en faisant le lien entre les prescriptions de formation et les besoins en recrutement du marché du travail local. Nous travaillons dans ce sens avec l'Education Nationale pour les décrocheurs scolaires (Zone de Sécurité Prioritaire de Champigny), avec les acteurs locaux de l'Orientation : Cité des métiers du Val de Marne. Centre de Formation d'Apprentis...

Les actions pour lever les freins connexes à l'emploi, avec des partenariats : People baby (crèche associative), Caisse Primaire d'Assurance Maladie, RATP....

Notre engagement concernant la délivrance de nos services aux Demandeurs d'emploi qui se traduit par la personnalisation des accompagnements des habitants QPV à la recherche d'un emploi, l'accompagnement renforcé, la mise en place de l'accompagnement global, de l'accompagnement intensif jeunes (AIJ) et la mobilisation des prestations.

Nous travaillons dans ce sens avec le Conseil du département, les Missions locales, Cap emploi, Plan local d'insertion par l'économie (PLIE). Nous favorisons les rencontres entre les demandeurs d'emploi des QPV et les entreprises (PMSMP, parrainages, événementiels emploi, Webdating, jobdating, promotion de profils par les conseillers à dominante entreprise, salon en ligne, Insertion par l'activité économique (IAE), Méthode de Recrutement par Simulation (MRS). Nous travaillons avec les entreprises signataires de la Charte « Entreprises et Quartiers », Fondation agir contre l'exclusion (FACE) et ses entreprises adhérentes.

Nous mobilisons bien sûr la Politique de l'emploi en faveur des demandeurs d'emploi des QPV avec nos partenaires du service public de l'emploi Nous travaillons au développement économique territorial (accompagnement des porteurs de projet de création, accompagnement des besoins en recrutement et particulièrement pour les Très petites entreprises, Petites et moyennes entreprises.

Nos Partenaires sont :

- Conseil du département (Réseau « Entreprendre en Val de Marne »),
- Chambre de commerce et de l'industrie,
- Chambre de métier et de l'artisanat.
- Etablissement public de coopération intercommunale...







Renforcer le droit commun de Pôle emploi au bénéfice des demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV

Les engagements Pôle emploi sur la formation :

Faciliter l'accès à la formation afin de répondre aux besoins du marché du travail :

- SPO : délivrer les Offre de service, orientation (Conseillers + psychologues du travail)
- ateliers validation des acquis de l'expérience (VAE)
- formations individuelles ou collectives
- action de formation préalable au recrutement (AFPR)
- préparation opérationnelle à l'emploi (POE)
- périodes d'immersion en entreprise (PMSMP)

Augmenter le niveau de qualification en fonction du marché du travail :

- Mettre en oeuvre le Conseil en Evolution Professionnel (CEP) en déployant la prestation « Activ'Projet » et particulièrement au bénéfice des Demandeurs d'emploi QPV
- Promouvoir l'alternance (contrat de professionnalisation et d'apprentissage) comme levier d'insertion pour les demandeurs d'emploi des QPV

Les engagements de Pôle emploi sur l'intensification des accompagnements :

Augmenter les accompagnements en modalité « Renforcé ». L'objectif dans le contrat de ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux demandeurs d'emploi des QPV les plus éloignés de l'emploi.

Mettre en place en partenariat avec le Conseil départemental, l'accompagnement global. L'objectif dans le contrat de ville est de proposer cet accompagnement en priorité aux demandeurs d'emploi des QPV présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles.

Mobiliser l'accompagnement intensif des jeunes et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV, par les conseillers à l'emploi de Pôle emploi

Renouveler nos partenariats avec les Missions locales, les Cap emploi et les Plans locaux d'insertion par l'économie

Les engagements de Pôle emploi sur la mobilisation de la Politique de l'emploi :

Sur les contrats aidés (Contrat unique d'insertion, emplois d'avenir), Pole emploi s'engage à respecter les objectifs chiffrés indiqués dans l'arrêté préfectoral lle de France du 13 février 2015 et sa note d'orientation n°2015044-0001 au bénéfice des Demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV

Les engagements de PE sur l'adaptation de son offre de service au bénéfice des Demandeurs d'emploi habitant les QPV :

Tenir compte des besoins spécifiques des demandeurs d'emploi du territoire pour les prestations mandatées de Pôle emploi.

Mobiliser les actions dans les secteurs d'activités à fort potentiel d'offres d'emploi :

- Ateliers sectoriels (métiers aéroportuaires, Marchés d'intérêt national, sanitaire et social)
- Ateliers thématiques (formation, création et reprise d'activité, IAE, CV pour les bas niveaux de qualification, réseaux, marché caché, Travailleurs Handicapés, seniors, recherche d'emploi, projet)
- Jobs dating (Travailleurs Handicapés, Insertion par l'activité économique, généralistes, jeunes,...)









Développer des services numériques afin d'améliorer l'accessibilité des services de Pôle emploi, en particulier auprès du public jeune : e-formation (MOOC) sur pole-emploi.fr, salon en ligne, webdating, applicatifs Smartphone, portail « Emploi-store » mini site mobile jeune...

Favoriser la mobilité et la reprise d'emploi en mobilisant les aides Pôle emploi Lutter contre les discriminations à l'embauche en mobilisant des modalités de recrutement alternatif tels que la Méthode de Recrutement par Simulation et le Webdating (présélection par Pôle emploi et 1er entretien sans communication du CV à l'entreprise) mis en place par Pôle emploi

Lutter contre le déficit de réseau et particulièrement des jeunes en développant les partenariats de parrainage avec NQT, FACE, Mosaik RH.

<u>Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités</u> économiques dans les QPV

Les engagements de Pôle emploi pour accompagner les besoins en recrutement et particulièrement auprès des Très petites entreprises et Petites et moyennes entreprises

Mobiliser les conseillers dédiés à la relation entreprise de Pôle emploi afin de promouvoir la candidature des Demandeurs d'emploi et particulièrement ceux domiciliés dans les QPV, auprès des entreprises.

Poursuivre l'amélioration de la transparence du marché du travail : promotion du site pôleemploi.fr – CV en ligne –

Proposer aux entreprises des méthodes de recrutement innovantes qui favorisent la lutte contre les discriminations

Prospecter les entreprises avec un potentiel de placement et renforcer la promotion des profils.

Mobiliser les mesures d'adaptation aux postes de travail : action de formation préalable au recrutement, préparation opérationnelle à l'emploi, contrats aidés,...

Favoriser les périodes de mises en situation professionnelle Informer les porteurs de projet des différents dispositifs favorisant la création d'activités Promouvoir l'alternance

Travailler en complémentarité des offres de services des partenaires dans les QPV

Les engagements de Pôle emploi « Rechercher et développer des complémentarités à l'offre de service de Pôle emploi au bénéfice des DE qui en ont le plus besoin »

Objectifs des partenariats :

Lever les freins périphériques à l'emploi des demandeurs d'emploi domiciliés dans les QPV tels que la mobilité (avec Wimoov, « Papa Charlie »...), la garde d'enfant (« People and baby »...), la santé Valoriser l'insertion (Structures d'Insertion par l'activité économique, Plan local d'insertion par l'économique)

Promouvoir l'orientation et la formation professionnelle (Mission locale, Cité des métiers, Centre de Formation des Apprentis...)









Accompagner les porteurs de projet de création d'entreprise (Réseau « Entreprendre en Val de Marne » du Conseil départemental, Chambre de commerce et de l'industrie, Chambre de métier et de l'artisanat, Association pour le droit à l'initiative économique, Micro crédit…) Partager le diagnostic territorial avec les acteurs locaux et territoriaux.



Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

L'OFII, opérateur de l'Etat pour l'accueil des étrangers admis au séjour régulier en France assure :

1 - La visite médicale de prévention

La visite médicale est une visite de prévention, de dépistage (tuberculose) et d'orientation vers le système de soins français. Dans le Val de Marne, les étrangers peuvent se faire vacciner gratuitement à son issue.

2 - La signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)

Le contrat d'accueil et d'intégration est un contrat qui lie les étrangers primo arrivants à l'Etat. Il prévoit, une journée de formation civique obligatoire, une session d'information sur la vie en France et les droits et devoirs des parents, une formation linguistique et un bilan de compétence professionnelle si besoin.

3 - L'accès aux droits

Au travers de ces dispositifs, la plate-forme d'accueil et d'intégration de l'OFII joue un rôle pivot dans l'accès aux droits des étrangers et notamment des femmes primo arrivantes.









Agence Régionale de Santé

- Renforcer la territorialisation des politiques de santé.
- S'appuyer de façon privilégiée sur les contrats locaux de santé (CLS) pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Les CLS jouent un rôle majeur de transformation du système de santé au niveau local en proposant des parcours de santé adaptés aux besoins des habitants grâce à la mobilisation coordonnée des politiques publiques de soins et de prévention.
- Assurer le développement de projets de santé publique dans les quartiers prioritaires et participer à la dynamique des CLS via les Ateliers Santé Ville (ASV).
- Garantir et renforcer pour les quartiers prioritaires une offre de prévention adéquate en fonction des besoins réels, notamment en matière de vaccinations, de dépistage et d'éducation en santé.
- Utiliser le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) mené par l'Agence pour favoriser un meilleur accès au système de santé et à la prévention des personnes les plus démunies, en cohérence avec leur parcours de vie.

La convergence entre les quartiers des contrats de ville et les territoires prioritaires de l'ARS doit permettre de renforcer les dynamiques territoriales en santé existantes ou susceptibles d'être développées.

Les communes de Boissy-Saint-Léger et de Chennevières-sur-Marne ne disposent pas de Contrats locaux de santé. Ainsi, il convient de rappeler les priorités énoncées dans la convention interministérielle du 19 avril 2013 :

- Programme de lutte contre le non-recours aux droits sociaux à destination des personnes en situation de vulnérabilité
- Améliorer l'accès aux soins de premiers recours (appui sur le SROS) :
 - 1. Faciliter l'installation de jeunes médecins
 - Permettre aux médecins salariés de centres de santé, d'hôpitaux ou de centres mutualistes de diversifier leur activité en exerçant une partie de leur temps dans les structures de soins de premier recours
 - 3. Soutenir l'exercice en équipes pluri-professionnelles de proximité, en particulier par le développement de maisons de santé ou de centres de santé. Le développement de la télémédecine, l'encouragement des coopérations entre professionnels, les transferts de compétences contribueront à l'atteinte de cet objectif
 - 4. Les coopérations entre les structures de soins de premiers recours implantées dans les quartiers et les hôpitaux de proximité présents sur ces quartiers seront renforcées.
- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers









- 1. La lutte contre les inégalités d'accès et de recours au dépistage sera renforcée dans le cadre du plan cancer 3
- 2. Les conseils locaux de santé mentale prévus par le plan psychiatrie et santé mentale seront mis en place, au titre du projet régional de santé
- 3. Une offre de prévention adéquate sera garantie dans les quartiers prioritaires, notamment en matière de vaccinations, d'examens et de bilans de santé, de prévention de l'obésité, de consultation et d'information en matière de vie sexuelle et de contraception, de dépistage des maladies chroniques, ainsi que d'accueil et consultations dans le domaine des addictions.

L'ARS sera associée aux politiques de rénovation urbaine conduites par l'Etat et ses partenaires afin de réduire les risques sanitaires liés à l'habitat, en particulier dans le cadre des programmes soutenus par l'ANRU, les programmes de rénovation des quartiers et d'amélioration de l'habitat ou de lutte contre l'habitat indigne ou insalubre









Immobilière 3F

I3F, partie-prenante dans la mise en place et l'exécution du Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne, réitère son engagement à s'inscrire dans une dynamique de mobilisation, permettant de répondre aux multiples enjeux à venir.

I3F mettra en place et participera à des actions concrètes visant à améliorer et faciliter le cadre de vie et le quotidien de ses résidents sur le quartier du Bois l'Abbé de la ville de Chennevières sur Marne.

Face à la détérioration du climat social général et à l'aggravation de la précarité socioéconomique de ses locataires, I3F mobilisera, l'ensemble des ressources nécessaires, dans la mesure de ses moyens, pour inscrire pleinement ses actions dans la démarche de ce nouveau Contrat de Ville.

Notamment, en élaborant en concertation avec la Ville et les habitants la convention de Gestion Urbaine de Proximité ainsi que, tout document de cadrage territorial relatif aux abattements de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des territoires QPV.

Pour I3F, cette contribution se veut le reflet de la cohésion et de l'esprit de partenariat qui doit trouver sa continuité dans la mise en œuvre de collaborations quotidiennes notamment sur les questions de sécurité et tranquillité résidentielle, de rénovation urbaine, mais aussi d'équilibre social des quartiers et de gestion urbaine de proximité.



Coopération et famille

Coopération et Famille est partie-prenante dans la mise en place et l'exécution du Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne.

Coopération et Famille s'engage à s'inscrire dans une dynamique de mobilisation, permettant de répondre aux multiples enjeux à venir.

Coopération et Famille mettra en place et participera à des actions concrètes visant à améliorer et faciliter le cadre de vie et le quotidien de ses résidents sur le quartier du Bois l'Abbé de la Ville de Chennevières-sur-Marne et, dans la limite de sa qualité de copropriétaire sur le quartier de la Haie Griselle de la Ville de Boissy-Saint-Léger.

Face à la détérioration du climat social général et à l'aggravation de la précarité socioéconomique de ses locataires, Coopération et Famille mobilisera, l'ensemble des ressources nécessaires, dans la mesure de ses moyens, pour inscrire pleinement ses actions dans la démarche de ce nouveau Contrat de Ville, notamment, en élaborant, en concertation avec la Ville de Chennevières-sur-Marne et les habitants, la convention de Gestion Urbaine de







Proximité ainsi que, tout document de cadrage territorial relatif aux abattements de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des territoires QPV.

Pour Coopération et Famille, cette contribution se veut le reflet de la cohésion et de l'esprit de partenariat qui doit trouver sa continuité dans la mise en œuvre de collaborations quotidiennes notamment sur les questions de sécurité et tranquillité résidentielle, de rénovation urbaine, mais aussi d'équilibre social des quartiers et de gestion urbaine de proximité.



Paris Habitat

A travers ce nouveau contrat de ville, Paris Habitat s'engage tout d'abord à poursuivre les projets de renouvellement urbain (notamment le NPRU2 du quartier du Bois l'Abbé Champigny et Chennevières).

Paris Habitat poursuivra également son soutien aux dispositifs d'Insertion par l'Activité Economique, à travers l'animation de chantiers éducatifs et d'insertion, l'embauche d'emplois d'avenir en tant qu'agent d'accueil, le recours à des entreprises d'insertion pour les travaux et prestations d'entretien, notamment par l'inclusion de 6% des heures réalisées en insertion dans les marchés de construction et de réhabilitation, en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi.

L'amélioration du cadre de vie et à la gestion urbaine de proximité, ensuite, élément essentiel du bien vivre, est animée par la cellule GUP mise en place par la Ville, à laquelle Paris Habitat participera, en concertation avec les instances représentatives des locataires, dans le cadre renouvelé de son plan de concertation locative.

Par ailleurs, Paris Habitat collaborera avec les services de la préfecture et en particulier du commissariat sur les problématiques de sûreté et de tranquillité résidentielle, s'appuyant notamment sur les coopérations mises en place dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), dans les limites du domaine d'intervention de nos agents.

Enfin, sur un plan plus individuel, Paris Habitat consolidera son action sociale de proximité et d'accompagnement des locataires en difficulté, menée en partenariat avec les services sociaux de la ville et du département, en visant des actions préventives.









Logis transport

Logis Transports dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne réitère son engagement à s'inscrire dans une dynamique, permettant de répondre aux multiples enjeux identifiés sur son patrimoine de la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger.

L'aggravation de la précarité socio-économique de nos locataires, les questions de sécurité et de tranquillité publique, la nécessité de conforter le lien social et notre volonté de mener nos projets dans un cadre partenarial conduisent Logis Transports à s'inscrire au travers d'un programme d'actions à la démarche du Contrat de Ville.

Compte tenu des enjeux de sécurité, de tranquillité, d'amélioration de la qualité de service, nous nous engageons à poursuivre et à développer des actions de Gestion Urbaine de Proximité avec la volonté d'y associer l'ensemble des parties prenantes dans un esprit constructif et volontariste. La sécurisation de nos parties communes et notre souhait d'initier, dans un premier temps à titre expérimental, une action relative à la perception qualitative de ces espaces participent de cet état d'esprit.

Nous nous engageons également à soutenir des projets de développement social urbain tel que celui du jardin partagé mené en partenariat avec le centre d'actions sociales de Boissy, une association et un autre bailleur.

Dans cette optique, nous souhaitons mettre à profit notre ambitieux projet de réhabilitation énergétique de nos 250 logements pour initier, à destination de nos locataires, des actions dans les domaines de la sobriété et de la précarité énergétique.

Pour Logis Transports, notre contribution au contrat de ville se veut le reflet de la cohésion et du partenariat que nous souhaitons instaurer et développer localement avec l'ensemble des forces vives concernées par les questions de sécurité et tranquillité résidentielle, d'équilibre social des quartiers, de gestion urbaine de proximité, de projets urbains et ce dans la limite des ressources dont nous disposons.



OGIF

En attente de transmission des éléments.









Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne

Etablissement public géré par 35 membres élus, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne représente et défend les intérêts généraux de l'artisanat val-de-marnais et accompagne le chef d'entreprise artisanale dans les différentes étapes de sa vie professionnelle : apprentissage, création, développement, formation continue, transmission...

Au service des territoires et des entreprises artisanales, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne s'engage au côté de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions inscrites dans le contrat de Ville qui entrent dans son champ de compétences.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat interviendra notamment dans les domaines suivants :

- accompagner la ville dans l'émergence d'un immobilier adapté aux entreprises artisanales en complémentarité avec les structures déjà existantes ;
- accompagner les porteurs de projet issus des quartiers à la création d'entreprise ;
- favoriser la transmission/reprise des entreprises artisanales dans les QPV;
- sensibiliser et informer les collégiens pour promouvoir les métiers de l'artisanat et l'apprentissage ;

Et de manière plus générale, mettre à la disposition des entreprises artisanales implantées dans les QPV son offre de services (conseils, formations et prestation d'accompagnement).









Chambre de Commerce et d'Industrie

Le pilier développement économique et emploi du Contrat de Ville 2014-2020 du Haut Valde-Marne dont le financement n'est pas précisé, comporte des orientations fortes sur l'emploi. La part de développement économique est organisée autour de deux actions.

L'une relative à la création d'activité et l'autre sur les retombées des grands travaux.

La CCI Val-de-Marne a pu constater que la création d'immobilier d'entreprise dans les quartiers est un élément déclencheur de la dynamique économique qu'il faut encourager par des politiques volontaristes.

La CCI Val-de-Marne est l'interlocuteur naturel des créateurs d'entreprise pour lesquels elle a développé une offre globale de conseil, d'accompagnement et d'enregistrement qui garantit la faisabilité du projet et la pérennité de l'entreprise.

Sur l'accès aux marchés, la CCI Val-de-Marne a développé une offre d'accompagnement et de coaching des PME afin de favoriser leur accès aux marchés.

Sur les freins à l'emploi la CCI Val-de-Marne est centre d'accueil du TEF (Test d'évaluation du français) qui permet l'accès à l'emploi.











Le groupe RATP contribue au développement économique et social des territoires, veille à rendre les réseaux accessibles à tous et s'engage pour une ville plus humaine. Que ce soit par la création d'emplois, le renforcement du maillage des territoires et le développement du lien social, ou encore par des partenariats visant à l'insertion des personnes fragilisées, le groupe RATP est un acteur économique conscient de ses responsabilités au plan local, et fortement engagé dans les territoires, au plus près des acteurs de proximité identifiés. Acteur de la mobilité durable, en apportant la mobilité au plus grand nombre, il participe à façonner la ville, et à la rendre plus intelligente, vivable et soutenable.







vIII. Signataires







Préfet du La / Communauté d'Agglomération du Haut L'Etat, représenté le par Val-de-Marne, représentée par le Brésident, Val-de-Marne. Monsieur Jean-Jacques JÉGOU Monsieur Thier LELEU La Ville de Boissy Saint-Léger, représentée Ville Chennevières-sur-Marne, La de représentée par le Maire, par le Maire, Monsieur Régis CHARBONNIER Monsieur Jean-Pierre BARNAUD Leon-Rieu BARMUS Le Conseil Régional, d'Ile de France, La Ville de Sucy-en-Brie, représentée par le représenté par le V|ce-président/|chargé de Maire. la Citoyenneté, de la ville et de la sécurité. Madame Marie-Carole CIUNTU Abdelhak KAQHOURI Le Conséil Départemental du Val-de-Marne, La Justice représentée par la Procureure de la République, représenté par le Président, Madame Nathalie BECACHE Monsieur Christian FAVIER L'Agence régionale de santé, représentée L'Education Nationale, représentée par la Directrice Académique, par le Directeur territorial, Monsieur Eric VÉCHARD Madame Elisabeth LAPORTE L'Office Français de l'Immigration et de Paris Habitat, représenté par le Directeur l'Intégration, représenté par la Directrice Territorial du Val-dé-Marne,



territoriale,



Madame Isabelle BELEAU-BRIARD





Monsieur Bernard CHARGELEGUE

Coopération e Familles, représenté par OG

Monsieur Johann DANET

Immobilière 3F, représenté par le Directeur départementa du Val de Marne,

Monsieur Daniel BOURGEOIS

La Caisse des dépôts et consignations, La représentée par le Président,

Monsieur Pierre-René LEMAS

Monsieur Pierre-René LEMAS

OGIF, représenté par

Logis transport représentée par la Directrice Générale,

Madame Sylvie VANDENBERGHE

La Caisse d'Allocations familiales, représentée par le Directeur,

0.0

Pôle Emploi représenté par le Directeur territorial,

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France, représenté par

Monsieur Bruno PERON

La Chambre de Commerce et d'Industrie, représentée par le Président,

Monsieur Gérard/DELMAS

Le Club d'entreprises de Boissy-Saint-Léger, représenté par son Président,

Monsieur Jean-Mickel GUITTEAUD

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Val de Marne, représentée par le Président,

Monsieur Jean-Louis MAÎTRE

Société BIR, représentée par

Mme Valérie FIASTRE









Société CARREFOUR, représentée par son Société DARTY, représentée

Directeur

Directeur

Monsieur Thierry ROECKEL

Monsieur Philippe DE OLIVEIRA

Société directeur JTEKT, représenté son Société MÉTRO, représentée par

Jacques PARINAUD M. Jean

Monsieur Flavien SOLLET









ANNEXE 1: LEXIQUE

Acsé : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine APCE 94 : Association Pour le Couple et l'Enfant

CAHVM: Communauté d'Aggloémration du Haut Val-de-Marne

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

CIDFF: Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles CLSPD: Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CRIF : Conseil Régional d'Ile-de-France CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

DDCS: Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DIRECCTE: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du

Travail et de l'Emploi

DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement DRIEA : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement

INSEE: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IRIS : brique de base de l'INSEE en matière de diffusion de données infra-communales.

PEL: Plan Educatif Local

QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

SAMI: Service d'Accueil Médical Initial

SITUS: Service Intercommunal des Transports UrbainS

STIF: Syndicat des Transports en Ile-de-France

VISA94 : Association de réduction de risques en toxicomanie

VMAPI: Val-de-Marne Actif pour l'Initiative

ZAC: Zone d'Aménagement Concerté

ZFU: Zone Franche Urbaine ZSP: Zone de Sécurité Prioritaire ZUS: Zone Urbaine Sensible



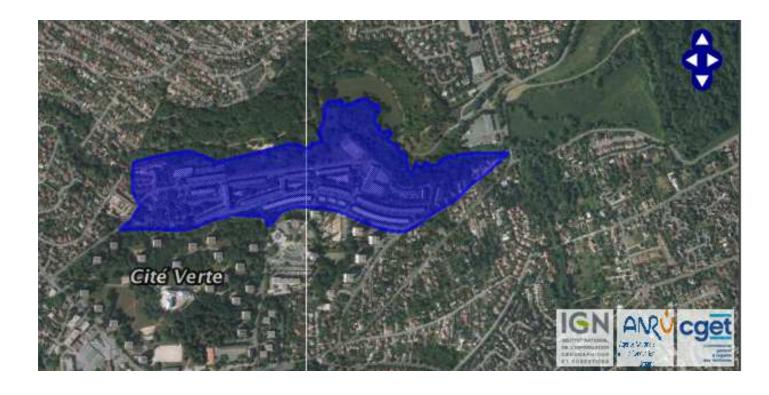






ANNEXE 2 : Présentation du quartier de la Fosse Rouge à Sucy-en-Brie

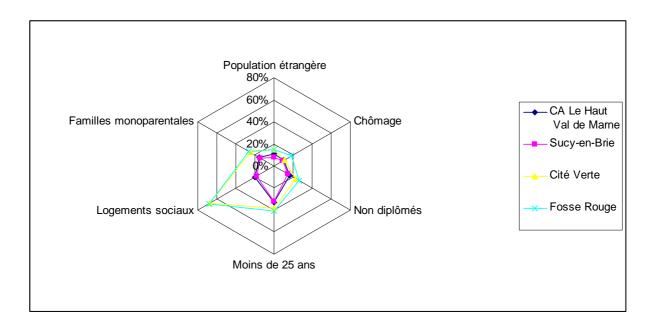
L'ensemble de «La Fosse Rouge», édifié en 1965, est composé de 822 logements répartis dans des immeubles de quatre étages formant de longues « barres » légèrement sinueuses. Il est implanté sur le versant sud du coteau donnant sur le parc départemental du Morbras. Sa situation géographique en contrebas et en limite communale l'isole du reste de la ville sans permettre pour autant une perméabilité du site vers le parc. Une partie des immeubles a été vendue en copropriété à des familles aux revenus moyens ou assez limités. La majorité des logements, près de 600, est occupée par une population sociale très modeste et a eu pendant longtemps un statut HLM dont la gestion était assurée par deux bailleurs, ICADE et DOMAXIS, qui a racheté le parc de 150 logements de la SNI fin 2004.



Le quartier de la Fosse Rouge était bénéficiaire initialement de la démarche de Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). En sortant de la géographie prioritaire, il est de ce fait considéré comme un territoire de veille active au sein du contrat de ville communautaire. Il est proposé d'étendre le périmètre de veille à l'ensemble du quartier d'habitat social de la Cité Verte et de la Fosse Rouge. En effet, les deux quartiers sont limitrophes et connaissent des enjeux similaires.







Ce graphique montre que les quartiers de la Cité Verte et de la Fosse Rouge présentent des caractéristiques sociales très proches avec des fortes disparités par rapport au reste de la ville de Sucy-en-Brie et au territoire communautaire. On note une concentration très forte du parc de logements sociaux dans ces deux quartiers. A la Fosse Rouge, en particulier, le taux de chômage est près de deux fois plus élevé qu'aux échelles communale et communautaire.

Malgré ces chiffres supérieurs aux moyennes locales, le quartier de la Fosse Rouge n'a pas été retenu au titre des quartiers prioritaires du fait que le revenu médian moyen y est supérieur au plafond de 12 800 € par an fixé par l'Etat.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise que les quartiers relevant d'un zonage de la politique de la ville mais ne présentant pas les caractéristiques revenu/densité d'un quartier prioritaire font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'Etat et les collectivités territoriales. Il s'agit principalement des quartiers qui bénéficiaient précédemment d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Au sein du territoire communautaire, le quartier de la Fosse Rouge est dans ce cas de figure. A sa demande, la commune de Sucy-en-Brie est signataire du Contrat de Ville, étant précisé qu'elle bénéficiera uniquement des crédits de droit commun.





